

JOURNAL OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉBATS PARLEMENTAIRES
ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

8^e Législature

TROISIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1985-1986

(9^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2^e séance du mardi 8 juillet 1986

SOMMAIRE

PRÉSIDENTENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

1. **Nouvelle-Calédonie.** - Suite de la discussion d'un projet de loi adopté par le Sénat après déclaration d'urgence. (p. 2955).

Discussion générale :

MM. Robert Le Foll, Dominique Bussereau, rapporteur de la commission des lois ;
Jean-Pierre Soisson,
Gabriel Kaspercic,
Gérard Bordu,
Jean-Claude Martinez,
Henry Jean-Baptiste,

MM. Joseph Menga,
Maurice Nenou-Pwataho,
Roger Holeindre,
Benjamin Brial,
Edouard Fritch.

Clôture de la discussion générale.

M. Bernard Pons, ministre des départements et territoires d'outre-mer.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Ordre des travaux** (p. 2972).

COMPTE RENDU INTEGRAL

PRÉSIDENCE DE M. JACQUES CHASAN-DELMAS

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

NOUVELLE-CALÉDONIE

Suite de la discussion d'un projet de loi adopté par le Sénat après déclaration d'urgence

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi, adopté par le Sénat après déclaration d'urgence, relatif à la Nouvelle-Calédonie (nos 195, 211).

Ce matin, l'Assemblée a rejeté la question préalable.

Dans la discussion générale, la parole est à M. Soisson, premier orateur inscrit, mais qui n'est pas encore arrivé.

Heureusement, M. le Foll est présent, et s'il veut bien commencer, M. Soisson prendra la parole ensuite, par bienveillance de la présidence.

La parole est à M. Robert Le Foll.

M. Robert le Foll. Monsieur le président, monsieur le ministre des départements et territoires d'outre-mer, mes chers collègues, permettez-moi, en guise de préambule, de présenter nos vœux de prompt rétablissement à notre collègue Lafleur, et de rappeler l'attachement des socialistes à l'outre-mer. Les Polynésiens et les élus des départements d'outre-mer apprécient actuellement la liberté de gérer eux-mêmes leurs affaires grâce au statut d'autonomie et à la régionalisation, ce qui accroît leur fierté d'appartenir à la France.

Ce matin, nous avons écouté des propos tenus en d'autres temps, qui n'avaient d'ailleurs pas empêché à l'époque l'Algérie d'accéder à l'indépendance. Ce n'est ni par la haine, ...

M. Jean-Claude Martinez. Il n'y a aucune haine !

M. Robert Le Foll. ... ni par la violence que l'on établit la paix et la fraternité !

M. Jean-Claude Martinez. Ce n'est pas par l'hypocrisie non plus !

M. Robert le Foll. Quel n'a pas été notre étonnement en voyant que deux représentants du Front national se sont opposés à l'exception d'irrecevabilité et à la question préalable !

La majorité se satisfait-elle des propos qui ont été tenus pour justifier la nécessité de la discussion de la loi ?

Enfin, nous aussi, socialistes, nous sommes émus quand il y a mort d'hommes ou de femmes, quelle que soit la communauté à laquelle ils appartiennent. Nous récusons la violence d'où qu'elle vienne.

Au mois de mai 1985 venait devant l'Assemblée nationale la loi Pisani. Ces jours derniers, je relisais les débats auxquels elle a donné lieu, en particulier les propos souvent excessifs de vos amis, monsieur le ministre. Les plus noires catastrophes étaient prédites. Le R.P.R. annonçait la séparation d'avec la France, la Calédonie serait contrôlée par l'U.R.S.S. Nous détruisions les bases de la démocratie et niions les principes de la République. Le tout entraînant la déstabilisation de l'outre-mer.

C'est ce que vous disiez. Or, toutes les tendances politiques calédoniennes ont participé aux élections ; les assemblées se sont mises au travail. Devant une telle situation, les gens de bon sens ne comprennent pas, même dans certaines composantes de votre majorité - certains propos entendus se rapprochent d'ailleurs beaucoup de ceux de mon collègue Franceschi - la décision de remise en cause du statut Pisani, puisque la paix civile règne aujourd'hui en Nouvelle-Calédonie.

Les institutions peuvent évoluer lorsqu'elles ne permettent plus de faire face aux exigences de la situation locale. Il est donc permis de s'interroger sur les objectifs que vous poursuivez, alors que les risques de déstabilisation induits par votre projet sont considérables !

Obéissez-vous à une plate-forme électorale au mépris des réalités du terrain ? Ne souhaitez-vous changer le statut Pisani que parce qu'il est l'œuvre des socialistes, même s'il prouve sur le « Caillou » son adaptation à la situation ? Ou voulez-vous simplement donner satisfaction à vos amis en leur restituant tous les pouvoirs et en instaurant un régime fiscal avantageux et des indemnités généreuses ?

Vos déclarations, monsieur le ministre, restent contradictoires, parfois apaisantes, parfois provocantes, mais elles se rejoignent dans la volonté d'ignorer la spécificité du peuple kanak et de faire droit à sa place dans la communauté calédonienne. Je vous ai entendu déclarer ce matin et, dernièrement, dans une émission de F.R. 3, que « la Calédonie, c'est une énorme manipulation ».

Certains - suivez mon regard - auraient créé de toutes pièces le problème. Comme vos amis du R.P.R., vous niez l'existence du fait colonial et rayez d'un trait la spécificité de la communauté kanak.

Peut-être serait-il utile de rappeler les grandes dates qui jalonnent l'histoire de la Nouvelle-Calédonie, pour éclairer nos concitoyens ?

1853 : arrivée en Nouvelle-Calédonie des premiers Français, sur des terres déjà occupées par le peuple kanak ;

1868 : début de mise en place des réserves et obligation pour les Kanaks d'abandonner les terres tribales ;

1878 et 1917 : premières insurrections des Kanaks pour contester la situation qui leur est faite, et déjà des morts ;

1887-1946 : statut de l'indigénat ;

1956 : loi Defferre.

La loi-cadre de 1956, œuvre de Gaston Defferre, offrait déjà aux Calédoniens la possibilité d'être associés aux affaires. Je cite l'article 1^{er} : « Associer plus étroitement les populations d'outre-mer à la gestion de leurs intérêts propres, des mesures de décentralisation et de déconcentration administrative interviendront... »

Une assemblée territoriale et un gouvernement local furent installés : les Mélanésiens y détenaient la majorité. La droite décida, par la loi du 21 décembre 1963, de mettre fin au régime d'autonomie. Elle rendit petit à petit le pouvoir à l'Etat.

Ce retour en arrière fut à l'origine de la naissance du mouvement autonomiste.

Puis, en 1972, le gouvernement Messmer choisit de « faire du blanc » - je reprends l'expression consacrée - et renversa la majorité mélanésienne en provoquant l'arrivée de nombreux Européens : la revendication d'autonomie se transforma alors en lutte pour l'indépendance.

Dans le même temps, une partie de l'Eglise soutint la démarche indépendantiste et plusieurs pays voisins de la Nouvelle-Calédonie accédèrent à la souveraineté.

C'est dans ce contexte que les affrontements se développèrent et que le plan Pisani parvint à rétablir le dialogue entre les communautés.

Allez-vous longtemps encore nier l'existence d'une partie de la population et pousser la Nouvelle-Calédonie vers l'aventure ? N'avez-vous donc rien appris de l'histoire ?

Ces données peuvent expliquer les exigences actuelles du peuple kanak, ses réactions, sa volonté de dignité et l'importance qu'il attache au problème foncier. Rappelons que la terre, propriété collective, revêt un aspect mythique dans leur civilisation et qu'elle ne constitue pas un élément de spéculation.

Aussi la population d'origine mélanésienne n'a-t-elle pu trouver sa place dans l'organisation sociale, économique et culturelle mise en œuvre en Nouvelle-Calédonie depuis 130 ans : cela s'est traduit par la nécessité de changer de statut cinq fois en vingt ans, avant le texte Pisani qui corrigera les déséquilibres les plus criants.

Cela nous conduit à examiner les réalités dont il faut absolument tenir compte pour qu'une solution garde quelques chances d'aboutir.

Que demande la majorité des Calédoniens, Caldoches, Kanaks, aux membres des autres ethnies ? De pouvoir vivre ensemble, le mieux possible, dans un pays qu'ils aiment, où ils sont nés, où ils sont allés à l'école sur les mêmes bancs, où ils ont travaillé les uns à côté des autres !

Il n'y aura pas de solution pacifique au problème calédonien, s'il y a un rejet d'une communauté, quelle qu'elle soit.

Cela implique la reconnaissance du peuple kanak par les autres communautés : droit à la dignité, à la culture, à l'éducation, à l'exercice du pouvoir politique et économique au même titre que tous les Calédoniens ; droit de retrouver les terres de la tribu et d'y vivre selon sa coutume.

Mais il faut y ajouter la volonté de réduire les inégalités, de favoriser l'accès aux postes de responsabilités.

Deuxième constante : l'environnement géopolitique de la Calédonie dans le Pacifique. Les nations qui l'entourent, très intéressées pour elles-mêmes, donnent à la cause kanak un écho important.

Enfin, il y a la volonté clairement exprimée de la grande majorité de la population calédonienne de vivre dans l'ensemble français, de rester française.

Le statut Pisani, construit autour de ces réalités, avait démontré la justesse des choix puisque le calme était revenu.

Or, que proposez-vous ? Le rétablissement des déséquilibres et le rejet d'une communauté, il suffit d'examiner votre projet pour le comprendre !

En consacrant 18 articles sur 44 aux problèmes d'indemnisation et aux avantages fiscaux, vous annoncez clairement vos choix, des choix partisans, et ne proposez rien de solide.

Trois séries de mesures méritent de retenir notre attention : le renforcement des inégalités, les problèmes fonciers et la régionalisation.

Vous indemnisez les victimes, et c'est légitime ; mais vous vous montrez bien généreux ! Vous allégez l'imposition des plus riches. Vous êtes cohérents : c'est ce que vous faites en métropole en supprimant l'impôt sur les grandes fortunes et en exonérant d'impôt les plus riches.

Vous renforcez par là même le système économique de « comptoir » et vous privez les régions des ressources que leur auraient permis d'amorcer leur développement économique.

La reconnaissance de la coutume et du droit coutumier constituait un élément d'équilibre et une revendication des Mélanésiens : rien dans votre texte à ce sujet !

De plus, vous dénaturez la régionalisation et menacez la politique foncière actuelle, au risque de voir une partie de la population refuser vos propositions.

En 1978, Paul Dijoud, et votre majorité d'alors, avaient bien compris l'importance du problème foncier puisqu'ils avaient créé un organisme, remplacé, en 1982, par l'Office foncier, qui devait racheter les anciennes terres claniques et les restituer aux tribus.

Or, vous décidez, par l'article 29 du titre IV du projet de loi, de supprimer cet office.

Nous ne pouvons qu'être inquiets devant le système que vous instituez : nous n'en connaissons pas les objectifs, et vous vous assurez la majorité dans l'agence de développement, à travers le représentant de l'Etat et les membres qu'il désigne.

Vous en excluez donc les représentants les plus directement concernés.

Un texte traduit les intentions qui l'inspirent par le biais des mots qu'il véhicule : les termes « Etat » ou « haut-commissaire », reviennent constamment ; celui de « région » beaucoup plus rarement. Vous nous avez d'ailleurs dit ce matin, monsieur le ministre, que vous souhaitiez redonner au haut-commissaire et au territoire l'essentiel des pouvoirs.

Une comparaison entre l'article 22 de la loi Pisani et les articles 23 et 23 bis de votre texte portant compétences des régions, confirme la réduction des attributions des assemblées régionales. A cet égard, nous ne pouvons pas accepter la raison indiquée ce matin par le rapporteur - les régions seraient incapables d'assumer leurs responsabilités !

Quand une région n'existe que depuis six mois, qu'elle n'a pas encore perçu les ressources nécessaires et qu'elle doit mettre en place sa structure administrative, il est tout à fait logique qu'elle ne puisse pas assumer l'essentiel des problèmes.

Disparaissent dans votre texte d'aujourd'hui tout ce qui concerne l'enseignement primaire obligatoire, l'action sanitaire et sociale, l'aménagement rural et la mise en œuvre de la réforme foncière, les infrastructures routières, portuaires et aéroportuaires, enfin le logement.

Excusez du peu ! Et si les régions avaient la possibilité d'assumer ce qui leur reste, ce serait un moindre mal ! Mais il n'en est rien semble-t-il.

L'article 22 de la loi Pisani prévoyait que « les autorités mènent toute action d'intérêt régional » ; or, l'article 23 bis du présent projet précise : « Pour la mise en œuvre des compétences définies à l'article 23 ci-dessus, la région établit un projet régional de développement économique et d'aménagement de l'espace. Ce projet doit être compatible avec les objectifs de développement du territoire. »

S'il ne l'est pas, vous avez compris qu'aucune suite ne lui est donnée.

Qui ne voit là l'impossibilité pour les régions de promouvoir une politique de développement, puisque la tutelle du territoire est rétablie ?

Peu de compétences, aucune liberté de choix pour les régions et peu de moyens. En effet, les contrats Etat-régions disparaissent : le haut-commissaire ou le territoire donneront des fonds s'ils le jugent utile.

L'enseignement des cultures locales et la promotion des langues vernaculaires exigent aussi l'approbation de l'Etat et de la région : aucune décentralisation.

En réalité, les amendements adoptés par le Sénat n'ont été que de détail pour tenter de sauver les apparences. La vérité, c'est que les pouvoirs de la région se voient transférés au territoire et à l'Etat en la personne du haut-commissaire.

Les régions avaient pourtant prouvé leur efficacité : en six mois, des structures ont été installées et quatre-vingt seize projets « ficelés » n'attendent que le respect par le gouvernement actuel des engagements de l'Etat, à savoir les financements prévus par les contrats Etat-régions.

Dans ces conditions, comment accorder du crédit à l'article 1^{er} de votre projet qui annonce un statut fondé sur « l'autonomie et la régionalisation » ?

Enfin, ce projet de loi revient aux errements du passé en n'offrant comme choix que l'indépendance ou une départementalisation périmée, c'est-à-dire pas de choix du tout, le retour à l'affrontement de deux clans mus par les plus extrémistes et la certitude de sa non-application sur le terrain. Les expériences passées devraient vous ouvrir les yeux.

Pour parvenir à une solution pacifique, que nous souhaitons tous, et permettre aux communautés de vivre ensemble, il fallait recréer le dialogue. La loi Pisani l'avait permis ; ne cassez pas ce processus, vous porteriez une lourde responsabilité face à l'histoire.

Le plan d'indépendance-association préserve les intérêts de la France dans le Pacifique en apportant des garanties de paix aux puissances voisines.

Toute stratégie de tension compromettrait le maintien de ceux que vous prétendez servir sur le territoire.

Le statut Pisani constituait un contrat qui garantissait aux Caldoches le maintien dans l'ensemble français et l'accès au pouvoir économique des Kanaks.

« Les Kanaks ont quitté les barricades pour construire les régions », ai-je lu dans la presse ; ne les décevez pas, ils quitteraient le travail pour retrouver la violence, si facile à mettre en œuvre.

Le député Lafleur citait Maclhavel lors du précédent débat en mai 1985, en disant « Gouverner, c'est faire croire ». Je suis persuadé, monsieur le ministre, que vous voulez convaincre les Français que la communauté mélanésienne n'a pas de revendications propres et qu'elle approuve vos choix. Les socialistes savent que vous trompez l'opinion publique.

Votre texte refuse l'égalité à tous les Calédoniens en niant l'existence d'une communauté ; il risque de provoquer le rejet de ceux que vous prétendez défendre - ça s'est déjà vu ailleurs ; il menace la paix civile en Calédonie ; il dessert les intérêts de la France dans le monde.

C'est une loi porteuse d'injustices et de refus de l'évolution sociale, lourde de menaces pour la paix en Nouvelle-Calédonie et l'avenir de la France dans le monde.

Le groupe socialiste s'y opposera de toutes ses forces ! (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Pierre Mauger. C'est l'aveu que cette loi est certainement bonne !

M. le président. La parole est à M. Dominique Bussereau, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

M. Dominique Bussereau, rapporteur. Je voudrais présenter quelques observations pour répondre à M. Le Foll.

Premièrement, M. Le Foll a indiqué que ce matin la majorité ne s'était pas exprimée. Je lui rappelle que le rapporteur appartient à cette majorité et qu'à ce titre j'ai répondu également aux observations de nos collègues qui ont défendu l'un l'exception d'irrecevabilité, l'autre la question préalable.

Deuxièmement, monsieur Le Foll, vous avez parlé d'instabilité constitutionnelle, économique et politique. Cette instabilité, ce sont les gouvernements précédents, soutenue par vous et vos amis, qui l'avaient créée.

M. Pierre Mauger. Absolument !

M. Dominique Bussereau, rapporteur. Troisièmement, je ne peux accepter les termes que vous avez utilisés à propos de l'indemnisation des victimes. Il faut indemniser les victimes le plus que l'on peut. Votre remarque ne me paraît donc pas acceptable sur ce point.

Quatrièmement, s'agissant des régions, je n'ai pas dit ce matin dans mon rapport oral, comme vous le prétendez, que les régions avaient été incapables d'assumer leurs responsabilités, mais qu'elles avaient, et j'en ai donné des exemples, mal assumé leurs responsabilités. La différence est de taille.

Enfin, vous utilisiez à l'instant le concept de départementalisation. Je vous demande de bien vouloir relire attentivement l'article 1^{er} du projet de loi. Nulle part, il n'en est question. Ce matin, M. le ministre, comme il l'avait fait devant la commission des lois, a bien rappelé les termes de l'article 1^{er}. Le futur statut est fondé sur l'autonomie et une très large régionalisation qui n'a rien à voir avec la départementalisation. (Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Soisson.

M. Jean-Pierre Soisson. Monsieur le ministre des départements et territoires d'outre-mer, l'objectif que vous avez vous-même défini à Nouméa de « coexistence entre les ethnies soudées dans une même communauté » doit être encouragé par toute l'Assemblée.

Nous y souscrivons et c'est la raison pour laquelle le groupe U.D.F. votera votre projet de loi nécessaire à la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en Nouvelle-Calédonie.

Cependant, nous présenterons deux observations.

La première est de méthode. Le groupe U.D.F. n'a voté ni la loi de septembre 1984 ni celle d'août 1985. C'est dire que l'actuel statut du territoire n'est pas celui que nous avions souhaité. De la même façon, à la fin de l'année dernière, j'ai dénoncé au nom de mon groupe la complexité des dispositions prises par ordonnances, qui s'avèrent souvent inapplicables et sont, de fait, inappliquées.

Il est donc clair que nous souhaitons, comme le Gouvernement, un aménagement statutaire afin de parvenir dans le meilleur délai à des institutions stables et acceptées par tous.

Mais, trois réformes en trois ans pour préparer un quatrième statut, c'est beaucoup, et sans doute c'est même trop.

Le projet de loi que vous nous présentez - et dont à plusieurs reprises, et ce matin encore, vous avez, avec force et raison, souligné le caractère transitoire - était-il vraiment nécessaire ? Un équilibre fragile s'est instauré en Nouvelle-Calédonie. Tous, ici, nous devons le préserver.

La seconde observation est de fond.

L'avenir du territoire repose sur l'établissement d'un dialogue entre les communautés. Il n'y a pas d'autre issue pour la Nouvelle-Calédonie.

Depuis quatre ans, dans tous les débats relatifs à l'avenir du territoire, je n'ai eu de cesse de tenir ce même langage.

Mais pour qu'un tel dialogue se noue, il importe de rétablir ou d'établir, entre les communautés et entre chaque communauté et l'Etat, des relations de confiance.

M. Joseph Franceschi. Très juste !

M. Jean-Pierre Soisson. Vous l'avez dit devant le congrès du territoire le 30 avril dernier à Nouméa : « Seule une attitude d'ouverture et de dialogue préservera les chances d'un avenir heureux pour le territoire. » C'est la raison pour laquelle toute intervention du Parlement, ainsi que votre projet de loi, doit apparaître aux yeux de tous les Calédoniens comme un texte d'apaisement.

Nous sommes entrés dans la logique de ce texte. Nous avons proposé des amendements qui nous paraissent compléter les améliorations apportées par le Sénat.

Avec raison, la Haute Assemblée a modifié, notamment, l'article 23 du projet relatif aux pouvoirs des conseils de région en votant les amendements présentés par M. Jean-Marie Girault au nom de la commission des lois.

Lors des explications de vote, M. Daniel Hoeffel a rappelé qu'il était nécessaire « que les régions soient préservées, qu'elles gardent un contenu réel et qu'elles soient dotées de moyens ».

Nous pensons, sur les dispositions du titre III du projet de loi, que les améliorations apportées par le Sénat étaient bonnes et nous approuverons les dispositions actuelles soumises au vote de l'Assemblée nationale.

Comme le président Hoeffel, le groupe U.D.F. à l'Assemblée nationale, estime que les régions constituent « le creuset qui permet de forger l'indispensable entente entre les communautés ! » (M. Robert Le Foll et M. Joseph Franceschi applaudissent.)

Mais le titre IV qui traite des problèmes fonciers mérite une attention particulière.

Les dispositions relatives au développement rural et à l'aménagement foncier doivent permettre, en favorisant la mise en valeur des terres, de prolonger l'action de réforme foncière engagée par les gouvernements auxquels j'ai l'honneur d'avoir appartenu. Elles ne sauraient être interprétées comme la remise en cause de l'effort accompli en vue d'une meilleure répartition des terres. Sur ce point essentiel, l'U.D.F. souhaite, monsieur le ministre, que vous l'entendiez.

Dans cette perspective, la compétence foncière doit revenir à l'Etat et non au territoire. C'est la situation qui prévaut depuis la loi de février 1982. Sans doute pour quelques mois, s'agissant d'un statut transitoire, n'était-il pas nécessaire d'organiser un nouveau transfert de compétences qui ne sera d'ailleurs pas complet puisque le haut-commissaire conserve un pouvoir important, notamment dans la nomination des membres du conseil d'administration, et que le ministre des départements et territoires d'outre-mer reçoit un pouvoir de décision en appel.

Dans le même temps, la création d'un fonds exceptionnelle d'aide et de développement doit représenter un renforcement des moyens et non un abandon de cet objectif prioritaire du développement de l'intérieur et des îles et, à l'occasion de la défense de mes amendements, je vous questionnerai à ce sujet tout à l'heure, monsieur le ministre.

Enfin je vous propose de recommander au territoire de ne pas fixer immédiatement les seuils déterminant l'application du droit du travail. Un délai de quelques mois devrait per-

mettre l'ouverture de négociations entre les partenaires sociaux, négociations dont les résultats seraient repris alors, mais alors seulement, par le congrès du territoire dans ses délibérations.

Ce qui est déterminant, c'est l'esprit dans lequel votre projet sera mis en œuvre. Puisse cet esprit être celui de l'apaisement, du dialogue et de l'ouverture. C'est ce que le groupe U.D.F. m'a demandé de vous dire. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

Nous approuvons les pouvoirs accrus conférés au représentant de l'Etat. J'ai écouté avec intérêt M. Le Foll. Je lui rappelle que M. Pisani avait tenu, pour des objectifs différents, un langage assez proche de celui de M. Pons...

M. Jean-Claude Gaudin. Il ne les a pas atteints ! C'est toute la différence !

M. Jean-Pierre Soisson. ... en ce qui concerne un transfert de compétences au profit du représentant de l'Etat. Je ne souhaiterais pas que le groupe socialiste ait aujourd'hui une attitude différente de celle qu'il avait adoptée en 1985.

M. Jean-Claude Gaudin. Il faut nommer M. Pisani au Conseil constitutionnel !

M. Jean-Pierre Soisson. Mais pour notre part, nous pensons que, dans une période transitoire, c'est à l'Etat qu'il appartient, et dans une même démarche, de conduire le développement et de rapprocher les communautés.

C'est ce double objectif - conduire le développement économique et rapprocher les communautés - que nous souhaitons voir atteint. Pour cela vous disposerez du soutien du groupe U.D.F. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Claude Gaudin. Messieurs les socialistes, n'ayez pas peur d'applaudir, si vous êtes d'accord !

M. Joseph Franceschi. Ecoutez, monsieur Gaudin...

M. le président. Allons, messieurs, vous n'êtes pas des héros d'Homère. Ils s'invectivaient à distance, puis l'un deux lançait son javelot, que l'autre, naturellement, évitait avant de lancer à son tour son arme ; cela explique au demeurant que les batailles ne faisaient pas beaucoup de morts. (*Sourires.*)

La parole est à M. Gabriel Kasperoit.

M. Jean-Claude Gaudin. En fait, nous nous congratulons, monsieur le président ! C'est si rare !

M. le président. La parole est à M. Gabriel Kasperoit.

M. Gabriel Kasperoit. Monsieur le président, c'est Jacques Lafleur qui devrait se trouver à la place que j'occupe à cette tribune. Il est victime - on l'a dit ce matin - d'un grave infarctus, dont la cause est indiscutablement liée aux événements qui se sont déroulés depuis cinq ans en Nouvelle-Calédonie. Je lui souhaite de se rétablir très vite pour participer au redressement de ce territoire dont il est, chacun le sait, une des âmes essentielles.

Monsieur le ministre, mes chers collègues, pour exprimer la satisfaction que m'inspire ce projet de loi, je dirai tout simplement qu'avec lui nous revenons de loin.

Pour en parler, pour le juger, il faut comprendre ce que les Néo-Calédoniens ont eu à subir pendant ces cinq dernières années, et ce à quoi ils ont échappé d'extrême justesse, grâce, en partie, aux positions très fermes prises par l'opposition d'alors, et ce dans le droit fil de la tradition gaulliste, grâce surtout, à la résistance, oui, à la résistance des populations loyalistes de Nouvelle-Calédonie.

Les dernières années que vient de vivre le territoire ont été des années de gaspillage et de pillage, de folies et de crimes, tout simplement parce que le pouvoir socialiste a voulu faire de cette île sa chasse gardée, une sorte de laboratoire de vivisection.

M. Joseph Franceschi. Venant de vous, on ne discute même pas !

M. Gabriel Kasperoit. Hantés par la grande œuvre de décolonisation du général de Gaulle, ils ont voulu se parer des plumes du paon et imposer une décolonisation à une population qui n'en voulait pas, tout simplement parce qu'elle n'était pas colonisée.

Personne n'a jamais prétendu qu'il ne fallait pas apporter certaines réformes. Personne n'a jamais dit que cette île avait été miraculeusement épargnée par le formidable changement économique et technologique qui souffle aujourd'hui sur le monde. Mais, au lieu d'adapter l'île à ces nouveaux défis, le pouvoir socialiste s'en est saisi comme d'une éprouvette pour assouvir une passion idéologique totalement absurde et, finalement, bien misérable. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

A l'origine, un postulat, qui remonte au programme commun de 1972, traitant des départements et territoires d'outre-mer dans le chapitre « politique étrangère », puis au programme de M. Mitterrand en 1981, aux termes duquel il fallait décoloniser la Nouvelle-Calédonie.

Après ce postulat, les socialistes ont fait une constatation de taille. Ils ont découvert qu'il n'y avait pas de majorité indépendantiste.

Certains auraient sacrifié le postulat à la constatation. Vous autres, messieurs de la gauche, avez préféré défigurer la réalité pour la rendre conforme au postulat. Il en est résulté, dans un premier temps, une avalanche de décisions et de déclarations allant systématiquement à l'encontre du principe de majorité, et donc de légitimité.

Après l'échec de M. Nucci, chargé de casser sur place le mouvement anti-indépendantiste, les Néo-Calédoniens ont eu droit à la politique des bras croisés de M. Roynette, qui a posé pour la postérité avec ce mot fameux : « Je ne serai, en aucun cas, celui par qui le drame arrive. » M. Roynette inventait là une nouvelle loi démocratique, à savoir la nécessité absolue de la non-intervention des forces de l'ordre, quand l'ordre est non seulement menacé mais à tout instant violé. Quand Jacques Lafleur est triomphalement réélu député de l'île en 1982, après avoir démissionné pour protester contre les abominables transactions opérées déjà entre l'Etat et les activistes, M. Emmanuelli laisse tomber avec mépris : « Cette élection n'apporte rien. » Peu après c'est M. Lemoine qui parle de « péripétie » au lendemain des élections territoriales et qui oppose, avec toute la fougue d'un néo-maurrassien, le « pays légal » des votants au « pays réel » des abstentionnistes. C'est M. Mermaz, ensuite, qui supplie qu'on n'aille pas s'enfermer dans un « légalisme étroit », et M. Joxe, qui renvoie dos à dos ceux qui « s'enferment dans la violence » et ceux qui « s'enferment dans le droit ». Autre déclaration fracassante, une des plus belles absurdités d'une législature qui en a pourtant été riche, celle de M. Jospin, qui propose tout uniment un « vote séparé », dans la plus belle tradition de l'apartheid, et M. Pisani, qui n'est pas difficile, trouve même l'idée « intellectuellement » séduisante ! Enfin, M. Mitterrand couronne le tout en osant parler de « la force injuste de la loi » !

M. Jean-Claude Gaudin. Pas mal, ce développement !

M. Robert le Foll. Oui, il fallait oser le faire !

M. Gabriel Kasperoit. La loi, c'est-à-dire l'appartenance de la Nouvelle-Calédonie à la France, étant « injuste », il était donc temps, selon ces messieurs, d'en changer. Non grâce à un référendum clair et net, puisqu'on en connaissait d'avance le résultat, mais par différentes magouilles politiciennes. Sur place, on trompait les braves gens, en leur disant « le chaos ou l'indépendance », et, en métropole, on continuait, malgré les avertissements répétés de Jacques Lafleur et de Dick Ukeiwé, à prendre langue avec les activistes, au cours de toute une série de réunions qui furent autant d'échecs lamentables. Comme sous la IV^e République, au temps de l'Indochine, avec la même incapacité et bien souvent les mêmes intermédiaires ou leurs descendants directs, on palabrait interminablement pour accoucher du statut Lemoine, aussitôt refusé par les indépendantistes, auxquels on avait stupidement promis monts et merveilles pendant les discussions. D'où leur hargne et la multiplication sur le terrain des actes criminels.

A la suite de quoi, M. Pisani arrivait là-bas. Se prenant pour un *deus ex machina*, il se flattait de voir brûler le drapeau français et d'instaurer dans l'île un ordre nouveau, comme dans quelque pays du tiers monde dont pendant quelques mois il s'était cru le roi. Or la Nouvelle-Calédonie, chacun le sait, ce n'est pas le tiers monde, c'est tout simplement la France.

Mme Christiane Pepon et M. Jean-Claude Gaudin. Très bien !

M. Gabriel Kasperoît. Alors, on concocta cette chose invraisemblable appelée « indépendance-association », monstrosité, tous les juristes l'admettent, qui ne veut strictement rien dire. Au même moment, on accroissait la pression sur les Néo-Calédoniens, qu'il s'agissait toujours d'intimider jusqu'à ce qu'enfin ils se laissent prendre au piège, par peur ou par désespoir.

Mais peu d'entre eux cédant à la résignation, on abandonna bientôt ce plan extravagant et d'un machiavélisme un peu sommaire, pour en revenir aux bonnes vieilles méthodes du charcutage électoral...

Plusieurs députés socialistes. Ça, vous connaissez !

M. Jean-Claude Gaudin. Et vous donc !

M. Gabriel Kasperoît. ... qui livrait à une minorité la majorité des régions. La force injuste de la loi, la voilà, dans cette loi scélérate de M. Fabius qui bafouait une fois de plus la majorité et la démocratie.

Mme Marie Jacq. Vous ne manquez pas d'air !

M. Gabriel Kasperoît. Sur place s'exerçait toujours une politique consistant à laisser faire les éléments subversifs et à ne punir aucun de ceux qui avaient multiplié les actes de sabotage, les incendies, les vols, les meurtres. Il s'agissait toujours d'avoir les Néo-Calédoniens à l'usure et de les rendre indépendants malgré eux. Quant aux Mélanésiens attachés à la France, et qui avaient le courage de le montrer malgré les pressions exercées sur eux, on en parlait volontiers avec une pointe de mépris, opposant ces tristes « collaborateurs » des Français aux « héros » nationalistes.

Il faut, mesdames, messieurs, se faire une idée précise de l'angoisse qu'ont pu ressentir pendant ces cinq années nos compatriotes, en voyant la totale inefficacité des forces de police, auxquelles on donnait l'ordre de ne rien faire sinon de se ridiculiser elles-mêmes. Il faut se mettre à la place de ces Français qui voyaient impunément brûler leur drapeau, envahir leur maison, saccager leurs champs et leurs troupeaux, menacer leur famille. Il fallait être sur place, et les écouter, pour se rendre compte de leur peur et de leur colère, et non pas survoler hâtivement leur territoire, comme a cru bon de le faire M. Mitterrand, plein de sourires pour les uns, plein de morgue pour les autres.

Il ne fallait pas non plus, comme l'a fait M. Pisani, arriver là-bas les yeux et les oreilles bouchés. Il ne fallait pas se calfeutrer dans un palais officiel transformé en bunker comme un commissaire de la révolution dans la Russie des soviets. *(Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Robert Le Foll. Un vrai comique !

M. Gabriel Kasperoît. Il ne fallait pas s'entourer de conseillers socialistes, tout frais débarqués de leur cellule ou de leur chapelle parissienne, et il fallait éviter de l'ouvrir la bouche que pour lancer des paroles pleines de mépris pour ceux qu'à l'avance on voulait faire partir.

A aucun moment les socialistes n'ont été à l'écoute de la population : ils ont choisi leurs interlocuteurs dans le camp qui leur convenait, ils ont humilié les autres, ils ont oublié qu'ils n'étaient pas là pour se servir de la Nouvelle-Calédonie à des fins de carrière ou d'idéologie, mais pour la servir, elle. Oui, les socialistes ont fait là-bas ce qu'ils ont fait en métropole : ils n'ont pas servi, ils se sont servis. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

Quel a été le résultat de cette politique ? Une gendarmerie honteusement traitée, une économie massacrée, des meurtres par dizaines et une humiliation de tous les instants pour les Français qu'on voulait bouter hors de France, pour cette unique raison qu'ils voulaient, justement, rester Français.

Seulement voilà ! Notre peuple ayant désavoué en bloc la politique socialiste en mars dernier, tous ces beaux plans sont tombés à l'eau ! Le Président de la République française peut bien continuer à ne recevoir que les indépendantistes et à interdire sa porte à ceux qui veulent rester français, comme nos amis Lafleur, Ukeiwé, Nenou et Frogier, le gouvernement de Jacques Chirac, lui, ne l'entend pas ainsi. Le projet de loi qui nous est présenté redonne l'espoir, et met enfin hors jeu une poignée de terroristes et d'assassins.

M. Robert Le Foll. Pour le dialogue, c'est bien !

M. Jean Lacombe. Allez-y, fusillez-les !

M. Gabriel Kasperoît. En arrêtant de « laisser faire », on peut enfin commencer à agir ; en cessant de détruire, on peut enfin construire, et c'est la raison d'être de ce texte.

Cette loi votée, on pourra enfin résoudre, dans le calme et la paix, les vrais problèmes de l'île, qui ne sont pas des problèmes raciaux, contrairement à ce que quelques démagogues gauchistes ont voulu faire croire, mais des problèmes de développement et surtout de diversification économique. En consultant clairement les populations du territoire sur leur avenir, en prenant des mesures d'aide fiscale et économique, en indemnisant les victimes de la politique socialiste, en redéfinissant d'une manière précise les compétences des régions et, enfin, en créant les conditions d'un véritable aménagement foncier qui ne soit pas une simple tentative de spoliation pour rien, on redonne ses chances au territoire.

Rien, dans ce projet de loi, ne permettra de revenir en arrière. L'aurait-on d'ailleurs voulu, qu'on ne l'aurait pas pu : les multiples statuts, bâclés et confus, imposés par les socialistes ont obligé le Gouvernement à faire du neuf, en prenant précisément en compte ce que les socialistes n'ont pas voulu reconnaître, à savoir le caractère très particulier de l'île, une île qui est française, mais si éloignée de la métropole qu'aucune mesure à long terme ne peut y être décidée d'en-haut, ni de loin.

M. Robert Le Foll. C'est pour cela qu'on avait fait la région !

M. Gabriel Kasperoît. Ce que propose cette loi, c'est de donner l'exemple, de faire la paix dans les esprits et de montrer que la France n'a pas trahi sa mission. Après avoir vaincu la terreur et désarmé une minorité d'agitateurs entraînés dans les camps libyens, ce sera aux Néo-Calédoniens eux-mêmes, toutes ethnies confondues, de faire renaître le territoire et d'utiliser le mieux possible, dans le secteur public comme dans le secteur privé, l'aide venue de la métropole.

Cette politique volontariste, qui allie la fermeté sur le fond à l'ouverture économique et sociale, est la seule possible. Elle seule parviendra à faire oublier la honte qu'a été, pendant cinq ans, la politique anti-française des socialistes en Nouvelle-Calédonie. Elle seule permettra d'en finir avec les préjugés racistes, je dis bien racistes, qui ont permis à certains d'opposer une race à une autre et de vouloir en finir avec le pluri-ethnisme de fait de la Nouvelle-Calédonie.

Aujourd'hui enfin, les choses sont claires. Clair, un référendum qui sera, politiquement, la seule et vraie conclusion du débat. Clair, le rétablissement de l'ordre, qui permettra un vrai choix politique en mettant fin aux actions de terreur dont le but était de fausser le résultat des élections. Clair, l'appui matériel et moral offert par la métropole pour le redressement du territoire. Clair, enfin, les rapports entre ethnies, et ce point, mes chers collègues, est peut-être le plus important de tous.

Ce que nous désirons, c'est l'amitié entre les races ennoyée, mélanésienne, indochinoise, wallisienne, tahitienne... Quel intérêt y aurait-il à opérer une quelconque discrimination ? Et permettez-moi de penser que les amitiés qui se sont nouées ici même, entre gens de races différentes, dans un même amour de la France, sont peut-être le meilleur garant de cette paix qui, demain, s'installera en Nouvelle-Calédonie ! Ce ne sont pas Jacques Lafleur, Dick Ukeiwé ou Maurice Nenou qui me démentiront.

Tous ensemble, mes chers collègues de la majorité, nous avons empêché le désastre ; tous ensemble, une fois cette loi votée, nous pourrions rétablir la confiance. Une fois disparue la crainte, une vraie mobilisation pourra s'effectuer dont ne seront exclus que ceux qui ont préféré tuer des hommes plutôt que trouver des solutions, ceux qui ont préféré brûler le drapeau français plutôt que respecter ce dont il est le seul gérant aujourd'hui en Nouvelle-Calédonie, c'est-à-dire la liberté, l'égalité et la fraternité.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, au nom du groupe du R.P.R., je vous redis ma satisfaction, notre satisfaction, devant ce projet de loi, le premier depuis cinq ans dont la Nouvelle-Calédonie n'ait pas à pâtir, le premier aussi dont la France n'ait pas à rougir. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. et plusieurs bancs du groupe Front national [R.N.].)*

M. Robert Le Foll. Alors là !

M. le président. La parole est à M. Gérard Bordu.

M. Gérard Bordu. Monsieur le ministre, les discours se suivent mais ne se ressemblent pas. Pour nous, le projet de loi que vous nous soumettez est, à tous les égards, inacceptable.

Colonisé depuis cent trente ans, dépossédé de ses terres, parqué en réserves, le peuple kanak aspire à exercer ses droits historiques fondamentaux : le droit de décider librement de son propre avenir, le droit de prendre en main ses propres affaires.

Quelle réponse votre texte apporte-t-il à cette aspiration conforme aux principes du droit international, à la Constitution de notre République et, aux engagements pris par l'Etat en juillet 1983 à Nainville-les-Roches ?

Votre réponse, c'est non seulement le refus le plus net d'admettre que le peuple kanak use de ses droits inaliénables, c'est aussi l'agression brutale contre les acquis très limités que ce peuple, que le F.L.N.K.S. ont pu arracher par leur lutte courageuse ces dernières années. Oui, même ces acquis, au niveau des régions notamment, rendus pourtant très minces parce que le plan Pisani avait déjà tourné le dos aux engagements de Nainville-les-Roches, vous ne les supportez pas !

Le peuple kanak veut pouvoir exercer son droit imprescriptible à l'indépendance. Que nous suggérez-vous ? De l'en empêcher !

Certes, votre texte prévoit un référendum. Mais c'est là une opération de pure forme destinée à masquer votre volonté très délibérée de bâillonner le peuple kanak. En ne précisant pas quelle sera la composition du corps électoral interrogé, vous savez bien que vous faites obstacle à l'exercice véritable du droit à l'autodétermination et à l'indépendance par ceux qui devraient en être les dépositaires imprescriptibles.

Est-il besoin de rappeler que le colonialisme français, la droite que vous représentez ont tout mis en œuvre pour rendre le peuple mélanésien minoritaire dans son propre pays...

M. Jean-Claude Martinez. Ce sont les socialistes qui l'ont fait !

M. Gérard Bordu. ... et qu'une immigration massive a été organisée à cette fin ? Comment oublier l'aveu de M. Pierre Messmer, en 1972, pour qui « la revendication nationaliste autochtone ne sera évitée que si les communautés non originaires du Pacifique représentent une masse démographique suffisante » ?

Le peuple kanak veut pouvoir gérer ses propres affaires. Que nous proposez-vous ? Vous ne vous contentez pas de vous opposer au développement de sa participation aux affaires de la Nouvelle-Calédonie. Vous proposez de le priver des moindres parcelles de pouvoir qu'il avait pu récupérer dans un passé récent. C'est ainsi que vous voulez vider les régions de leurs compétences, rendues pourtant assez peu effectives par l'absence de moyens de financement adaptés.

De la même façon, vous démantelez l'office foncier, pourtant créé par M. Dijoud en 1978. Si l'office était loin d'atteindre les objectifs proclamés, il est certain que sa disparition marquerait l'abrogation de toute idée de réforme foncière et la volonté de relancer les opérations séculaires de spoliation foncière des Kanaks.

A la vérité, c'est une véritable politique de reconquête coloniale que vous souhaitez engager. Il s'agit de maintenir la sujétion sur le territoire et même de l'accentuer. L'augmentation considérable des pouvoirs du haut commissariat, l'abrogation du transfert de Nouméa vers les régions de plusieurs prélèvement fiscaux obligatoires l'illustrent suffisamment.

Vous voulez aggraver l'exploitation du territoire et de ses travailleurs kanaks et d'autres ethnies. En témoignent les mesures de votre projet qui visent le droit du travail. Au lieu de rénover une législation encore très en retard par rapport aux besoins du développement de la Nouvelle-Calédonie, vous vous attaquez aux quelques améliorations récentes, pour lesquelles les députés communistes n'ont cessé d'agir, apportées par ordonnance au vieux code de 1952, à seule fin d'accroître l'arbitraire patronal dans l'entreprise. Il en va là-bas comme il en va ici.

Cette politique de reconquête coloniale, je n'hésite pas à dire que vous êtes prêts à la conduire par la force, au besoin. Comment interpréter autrement le fait que le Gouvernement ait annoncé, parallèlement à la publication d'un projet de loi au contenu provocant pour le peuple kanak, l'envoi de nombreux soldats en renfort dans l'archipel ? Des parachutistes surarmés et la cavalerie sillonnent les montagnes et les terres en tous sens !

Mme Christiane Papon. Nous préférons la France à la Libye !

M. Gérard Bordu. C'est votre choix ! (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Arthur Dehaine. Ce n'est pas le vôtre ?

M. Gérard Bordu. C'est vous qui faites un choix ! Moi, je n'en ai pas fait : ne choisissez pas à ma place !

M. Jean-Paul Virapoullé. Il hésite encore !

M. le président. Poursuivez, monsieur Bordu !

M. Gérard Bordu. En fait, loin de vouloir engager le dialogue nécessaire, loin de vouloir assurer la paix civile sur le territoire, vous n'attendez qu'une occasion favorable pour écraser le petit peuple kanak, renouant en cela avec la tradition la plus autoritaire et la plus méprisante du colonialisme français.

M. Jean-Paul Séguéla. Vous parlez de l'Afghanistan ?

M. Gérard Bordu. Votre refus d'accepter les réalités historiques et politiques de la Nouvelle-Calédonie est très grave.

D'abord, parce qu'il bafoue la dignité d'un peuple qui veut sortir de l'exclusion et de la marginalisation économique et culturelle.

Ensuite, parce qu'il crée sur ce territoire les conditions d'un déclenchement de la violence dont l'ensemble des populations pourrait gravement souffrir.

En réunissant les conditions de l'exploitation coloniale la plus poussée, il est clair également qu'au lieu de favoriser la relance de l'économie que vous prétendez promouvoir, vous allez au contraire enfoncer un peu plus loin le territoire dans les difficultés et la dépendance.

Enfin, il me semble que cette politique est très négative pour la France métropolitaine. L'image internationale de notre pays ne pourrait que souffrir d'une attitude aussi autoritaire et violente à l'égard d'un de ses territoires d'outre-mer. Car vous dites bien : pas question d'indépendance !

Les députés communistes, bien évidemment, combattront le projet gouvernemental et ses éventuelles applications. C'est une tout autre attitude à l'égard de la Nouvelle-Calédonie qu'ils estiment pour leur part nécessaire d'adopter. Il faut aller dans le sens de l'Histoire et du droit international, des principes universels qui garantissent les droits de chaque peuple.

Comme ils n'ont cessé de le dire tout au long des précédents débats sur le même sujet, il convient, de toute urgence, de s'attacher à l'essentiel : reconnaître le droit du peuple kanak à l'autodétermination et à l'indépendance. Il faut, à cette fin, que l'Etat français honore les engagements pris à Nainville-les-Roches à l'égard desquels le plan Pisani marquait déjà un recul sensible.

Ces engagements garantissent au peuple kanak l'exercice de ses droits innés et actifs à l'indépendance dans le cadre du droit à l'autodétermination prévu par la Constitution française.

M. Jean-Claude Martinez. A quel article s'il vous plaît ?

M. Gérard Bordu. Si le peuple kanak doit donc être le dépositaire imprescriptible de ce droit, il convient, c'est la logique, que la composition du corps électoral appelé à se prononcer dans ce cadre fasse l'objet d'une concertation avec les intéressés.

M. Jean-Paul Séguéla. Sous le contrôle de la Libye ?

M. Gérard Bordu. En même temps, il faut donner de toute urgence aux régions les moyens d'exercer leurs compétences. Il faut en finir avec les blocages innombrables éma-

nant du territoire et de l'Etat. Il faut, enfin, créer les conditions de la remise en cause de la structure foncière, qui est une revendication essentielle du peuple kanak. Pour ce dernier, je le rappelle, ce n'est pas seulement une affaire de justice sociale, mais d'identité, car la terre occupe dans le mode de vie traditionnel de ce peuple une place fondamentale. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Martinez.

M. Jean-Claude Martinez. Monsieur le ministre, mes chers collègues, chers camarades *(Sourires)*, ce matin, c'était le temps des passions, de la colère des justes, et non pas de la haine - je ne sais où vous l'avez vue. C'était le temps des coups de cœur et des éclats de l'âme qui s'expliquaient tout simplement par la sincérité. Il n'y avait donc pas tout ce que vous avez voulu voir.

Nous allons bientôt arriver, monsieur le ministre, au travail méticuleux, à l'examen des articles. Et c'est là qu'il va falloir que vos déclarations de ce matin auxquelles j'adhérais, auxquelles nous avons tous adhéré, se traduisent par des actes.

Je crois qu'il y a ici une majorité d'idées - j'en parlais avec M. Jean-Baptiste et d'autres collègues - qui souhaite réaliser un travail législatif constructif et préciser certains concepts, notamment le concept fondamental de « population intéressée ». Surtout après les élucubrations que nous avons entendues précédemment, il faut vraiment le préciser.

Sur ce texte capital avec lequel se joue le rang de la France, je ne veux pas croire, monsieur le Premier ministre, ... monsieur le ministre, pardonnez-moi, le reste viendra plus tard *(Sourires)*...

M. Robert Le Foll. C'est prémonitoire !

M. Jean-Claude Martinez. ... je ne veux pas croire que vous n'accepterez pas des améliorations, surtout sur l'article 1^{er}. Pour un texte d'intérêt national, il faut une majorité nationale, une majorité d'union nationale, d'autant, monsieur Pons, que votre projet - c'est l'avis de tous les gens raisonnables - contient de bonnes choses. Il en est ainsi, par exemple, de l'indemnisation des personnes et des biens, même si j'ai déposé, à ce sujet, des amendements, que vous repousserez, évidemment.

L'ensemble est tout de même satisfaisant. Les articles 19 et 20 prévoient certaines incitations fiscales, et je vous en proposerai d'autres en matière d'impôt sur le revenu. Tout cela « tient la rampe ». L'exonération de T.G.I. et de droit d'enregistrement sont aussi valables. A l'article 24, le fait que les compétences dévolues aux régions soient retransférées, dans certaines hypothèses, au territoire, me paraît une bonne chose comme tout ce qui va dans le sens de l'unité.

La République est en effet une et indivisible. Dans la Constitution de 1791, on disait déjà cela du royaume de France. C'est une bonne chose.

La population de la Nouvelle-Calédonie représente l'équivalent d'une agglomération comme celle de Béziers. Or nul ne propose de diviser l'agglomération de Béziers en quatre régions. C'est farfelu, c'est ubuesque.

M. Pierre Mauger. M. Fontès ne serait pas content !

M. Jean-Claude Martinez. Pourtant, la simple énumération de ces côtés positifs ne cache tout de même pas les quelques défauts. Nul n'est parfait, pas même vous, monsieur le ministre.

La grande critique que je pourrais adresser à votre texte est qu'il constitue un simple aménagement ; il est circonstanciel ; il fait du saupoudrage. Il semble malheureusement que vous restiez encore dans la logique Pisani-Fabius, un peu comme M. Devaquet restait dans la logique de M. Savary et un peu comme M. Juppé est resté dans la logique de l'hyper-fiscalité.

Evidemment, vous « dégauchisez », vous gomez, vous améliorez - ce n'est pas difficile - alors qu'il aurait fallu trancher définitivement. Vous faites un pas en arrière - dans ma bouche, c'est un compliment - par rapport au statut Pisani-Fabius.

M. Pierre Mauger. C'est donc un petit pas en avant !

M. Jean-Claude Martinez. Il aurait été préférable de faire un pas en avant !

Le grand reproche que l'on peut vous adresser est de ne pas avoir mené une réflexion à long terme : que doit être la Nouvelle-Calédonie à l'horizon 2000 ? Que doit être l'économie de la Nouvelle-Calédonie à l'horizon 2000 ? Que doit être la société néo-calédonienne à l'horizon 2000 ?

Je pense en particulier au titre IV du projet sur le développement rural. Je crois qu'il faut dégonfler le problème foncier, tous les experts en sont d'accord. Vous êtes finalement un gaulliste qui fait du pétainisme tropical.

M. Pierre Mauger. C'est joli ça !

M. Jean-Claude Martinez. Vous restez trop attaché à ces problèmes de terre, un peu comme M. Pisani faisait du « vichysme » mélanésien - on parle tribus, coutumes - à défaut de voir qu'il fallait favoriser fiscalement le travail en installant des centaines de familles et en maintenant la Nouvelle-Calédonie dans la patrie.

Or le moteur du développement de l'économie néo-calédonienne se trouve tout de même au niveau des villes. Il est un peu illusoire de penser qu'il est dans le secteur agricole. Il aurait fallu partir d'un bilan, que vous connaissiez évidemment mieux que personne. Je vais cependant le rappeler avant de traiter des solutions qu'on aurait pu trouver ou améliorer.

Sur le bilan, je passerai très vite, car il est connu. Il est double : il y a des données de base, de l'inné, et puis il y a les handicaps qu'a créés la politique ubuesque « social-idocrate ».

Les données de base sont connues.

Premier point - M. Roger Holeindre l'a souligné ce matin et vous l'avez dit dans votre excellent discours, monsieur le ministre -, la Nouvelle-Calédonie est vide : huit habitants au kilomètre carré. A superficie égale, l'île japonaise de Shikoku a 4 millions d'habitants, contre 145 000 en Nouvelle-Calédonie ; je n'insiste pas.

La Nouvelle-Calédonie est aussi une société pluriethnique, vous l'avez dit, tout le monde l'a dit. Il est curieux, messieurs les socialistes, c'est même une fantastique curiosité, de voir que vous voulez détruire un des rares exemples de société pluriethnique, alors que vous voulez l'imposer sur le territoire métropolitain ! Mais vous n'en êtes pas à une contradiction près. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.])*

Troisièmement, la Nouvelle-Calédonie est une société urbaine, industrielle, un véritable *melting-pot*. Il faut en tenir compte. La Nouvelle-Calédonie, c'est un élément très important, est riche, mais riche grâce à la métropole. Des décennies durant, elle a vécu d'assistance.

M. Philippe Auberger. C'est le nickel, ce n'est pas la métropole !

M. Jean-Claude Martinez. Les îles du Pacifique, dans leur ensemble, ont un produit national brut par tête d'habitant de l'ordre de 900 dollars, alors qu'il est de plus de 8 000 dollars en Nouvelle-Calédonie. Il est quatorze fois supérieur à celui du Vanuatu indépendant où la tuberculose est réapparue avec quantité de choses délicieuses, marques de l'héritage socialiste.

Enfin, autre élément, la Nouvelle-Calédonie ne connaît pas vraiment un problème foncier. L'exemple type est donné par Lifu, où plus de 80 ou 90 p. 100 des terres appartiennent aux Mélanésiens. Pourtant, c'est là où ont eu lieu les échauffourées les plus graves.

A partir de ces données de base, quels sont les handicaps qu'a créés la gestion socialiste de 1981 à 1986 ? C'est très simple : il y a un handicap économique et un handicap psychologique. Au fond, il y a eu un très grand gâchis humain en Nouvelle-Calédonie et une asphyxie de l'économie. Tout cela, évidemment, à cause de l'idéologie, à cause des clichés sur la case de l'oncle Tom, sur les territoires d'outre-mer, sur la guerre d'Algérie, etc.

Le handicap économique est connu, et je ne veux pas insister. On a cassé la machine économique ; on a tout désorganisé. Or il n'y a pas d'économie dans le désordre. Il fallait voir la tristesse, sur le rivage des hôtels sans touristes ; les touristes américains de Los Angeles, les touristes de

Nouvelle-Zélande ne sont pas venus. L'Égypte a subi sept plaies, la Nouvelle-Calédonie en a eu une huitième : le pouvoir socialiste. (*Rires sur les bancs des groupes Front national [R.N.], du R.P.R. et U.D.F.*)

Le handicap psychologique me paraît beaucoup plus grave. Les socialistes ont amené la méfiance. L'idéologie socialiste a tout perverti et il faut recréer des liens inter-ethniques. Si vous me permettez l'expression, on a cassé le vase, il faut maintenant recoller les morceaux.

Vous avez employé quantité de fois, et à juste raison, le terme de fraternité. Le plus pervers, et l'on n'y a pas pris garde, c'est que toute l'idéologie du F.L.N.K.S. est une idéologie khmer-rouge : c'est le retour à la pureté de la terre, c'est réaccentuer la cassure entre la société rurale et la société urbaine, la cassure de cette société duale. C'est cela l'idéologie khmer-rouge. Finalement, c'est l'idéologie « baba-cool » complètement dépassée par l'évolution du monde, c'est M. Guibert et M. Le Normand qui sont partis là-bas soigner leurs propres problèmes psychologiques. (*Rires.*)

M. Pierre Mauger. Ils ne s'en sont pas encore remis.

M. Jean-Claude Martinez. Au moment où il fallait faire de l'intégration, les socialistes ont fait de la tension. C'est un héritage très lourd qu'il va falloir remonter et vous vous y employez dans votre texte.

Venons-en à vos solutions.

Sur le plan de la méthode, je m'étonne, monsieur le ministre - ne croyez pas que je plaide pour un ami, même s'il en est un - que vous n'avez pas consulté notre meilleur spécialiste français de la Nouvelle-Calédonie. Il a réalisé l'atlas de la Nouvelle-Calédonie ; il a écrit quantité d'articles ; il connaît tout et tout le monde dans ce territoire ; il a passé des années là-bas ; il y va régulièrement, c'est Jean-Pierre Doumange. Il est étonnant qu'un spécialiste de son niveau n'ait pas fait partie de votre cabinet, au moins à titre consultatif.

Vos signes de dénégation semblent signifier le contraire. Pourtant il ne me l'a pas dit.

Les solutions sont très simples. Elles se résument dans la création : il faut créer de la sécurité ; il faut créer de la prospérité.

En ce qui concerne la sécurité, il faut rendre hommage à M. Wibaux qui a recollé les morceaux cassés par M. Pisani, l'ineffable M. Pisani dont j'espère qu'on l'arrêtera rapidement. Il faut aussi rendre hommage à M. Blanc et à M. Lafleur, le pompier de l'incendie ; nous souhaitons tous qu'il se remette sur pied.

Le slogan est très simple : laissez-les vivre en paix, les Néo-Calédoniens. Il faut les laisser tranquilles.

D'abord, il faut leur assurer une paix normative et arrêter l'avalanche des textes qui ont créé une véritable insécurité juridique. J'ai compté, depuis vingt ans, plus de vingt-quatre textes, soit plus d'un texte par an. Sans même remonter au texte Defferre de juin 1956, il y a eu des textes en 1963, en 1965 en 1969 - les lois Billotte -, en 1976 modifiées en 1979, les lois d'habilitation en février 1982, les ordonnances, le statut Lemoine, qui ne paraît pas, le statut Pisani. Il existe une maladie très connue en Nouvelle-Calédonie qui s'appelle la gratte. Il y a eu une véritable gratte normative. Cela a été comme si M. Pisani avait été affecté d'une sorte de « turista » néo-calédonienne. (*Sourires.*)

Les Néo-Calédoniens en ont assez. Dans le Pacifique il y a le centre d'expérimentation de Mururoa ; en Nouvelle-Calédonie il y a le centre d'expérimentation institutionnelle. Cela change tous les jours. Ils ont l'impression d'être des cobayes, d'être des animaux de laboratoire, mis sous cloche au service de la haute administration française. C'est un peu comme le territoire de la méthode expérimentale de Claude Bernard : un jour on teste un statut, un autre jour on essaie un autre statut. La dignité des hommes et des femmes de Nouvelle-Calédonie commande qu'on les laisse en paix et qu'on en termine une bonne fois pour toutes.

C'est la raison pour laquelle il me semble, monsieur le ministre, que votre délai d'un an pour le référendum pourrait être raccourci. Cela est à discuter.

Deuxième création, celle de la prospérité. Pour créer de la prospérité, il faut des conditions et des réalisations.

Les conditions sont au nombre de deux : une population et une globalisation de vos actions.

En ce qui concerne la population, j'ai déjà rappelé que le territoire était vide. Il pourrait pourtant compter quatre millions d'habitants. Ainsi que le souhaitait M. Messmer - on le lui reprochait à tort, mais on n'est pas à un grief erroné près - il faut importer, installer, sécuriser la population. Au minimum 30 000 hectares sont encore disponibles. Ils pourraient accueillir 300 familles, 3 000 personnes.

Il faut aussi inspirer cette population, lui donner le souffle des pionniers, le goût d'une nouvelle frontière océane. Il faut donner naissance à de nouvelles générations de bâtisseurs après toutes ces générations d'assistés, après les hommes qui de 1981 à 1986 ont vécu de petits casses minables au Carrefour du développement ou à l'O.N.A.S.E.C.

Il faut offrir autre chose aux Français parce que, avoir à vingt ans pour seul horizon, les colonnes de Buren, pour seule ambition celle de devenir fonctionnaire ou même énarque, pour seul héros Harlem Désir ou un mec qui s'est tué en moto ne suffit pas. Il faut offrir autre chose à notre jeunesse.

Peupler la Nouvelle-Calédonie serait une fabuleuse expérience, une fabuleuse aventure pour la génération des vingt ans.

M. Robert Le Foll. Quelle débilité !

M. Jean-Claude Martinez. Vous n'avez pas le monopole de la poésie. Moi je me dis que voir des rivages de Poindimé, des rivages de Hienghène, des rivages de La Foa, des rivages de Bourail, des rivages de Koumac, monter des étoiles nouvelles, cela ferait des conquérants du fond des océans.

M. Charles Josselin. Qu'attendez-vous pour y retourner ?

M. Jean-Claude Martinez. La deuxième condition de la prospérité, c'est la globalisation, à propos de laquelle je serai un peu plus critique, monsieur le ministre.

M. Robert Le Foll. Il faut aller là-bas, monsieur Martinez !

M. Jean-Claude Martinez. J'ai passé la nuit de Noël avec les petits réfugiés que vous avez créés. Je ne vous ai pas attendu !

M. Charles Josselin. Une nuit, c'est facile !

M. Jean-Claude Martinez. Oh non ! Les jouets offerts à ces 550 petits enfants, je les ai payés moi-même. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Dans le groupe socialiste, il y a une majorité d'enseignants. Eh bien, pour des enseignants, c'est vraiment moche d'avoir fait cela à des enfants. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.] et sur divers bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Il faut donc, monsieur le ministre, globaliser les incitations et les réalisations.

Il est certes bien d'avoir prévu des incitations fiscales, financières et humaines. Mais je m'interroge. Ainsi le chapitre III prévoit toute une série d'exonérations, de déductions, de taux zéro, etc. N'aurait-il pas été préférable de créer un choc - j'ai, non sans peine à cause de la commission des finances, déposé un amendement à ce sujet - en revenant au régime en vigueur avant la loi de finances rectificative de 1982 et en supprimant l'impôt sur le revenu avec tout ce qu'il amène comme pesanteurs ? En effet, celui-ci n'existe ni à Tahiti ni dans d'autres îles, comme Tonga par exemple. On pourrait y réfléchir.

Il convient aussi de globaliser les projets plutôt que de multiplier les petits périmètres de mise en valeur sans vision d'ensemble. Pourquoi, par exemple, ne pas créer un port franc qui serait générateur d'activités à très grande valeur ajoutée ? Je pense à la mécanique de précision, à l'électronique, à des tissus océaniques, etc. Il existe quatre cents zones franches dans le monde et elles sont toutes sur le pourtour tropical. Je me demande, surtout lorsque le bail de Hong-Kong s'achèvera à la fin du siècle, si la Nouvelle-Calédonie ne se prêterait pas à un port franc, comme il y en a à Honolulu, à Darwin, à Manille ? Pourquoi ne bénéficierait-elle pas de cet avantage ?

Pourquoi ne pas réfléchir aussi - une étude a été menée à ce sujet - à l'implantation d'une usine de nickel dans le nord du territoire ?

Pourquoi ne pas envisager un grand projet d'université du Pacifique ?

J'en arrive aux réalisations, monsieur le ministre, pour lesquelles je serai un peu sévère.

Certes, vous avez prévu des investissements, notamment avec l'article 12 de la loi de finances rectificative. Cela est très bien, en particulier le fonds exceptionnel d'aide et de développement pour la Nouvelle-Calédonie. Mais il est un point qui m'étonne et sur lequel je voudrais que vous me répondiez, monsieur le ministre. Une société d'économie mixte, la société Enercal, était prête à réaliser un investissement d'un milliard de francs C.F.P. ; elle était prête à installer un aménagement hydro-électrique sur la rivière Tô ; elle était prête à prévoir une ligne de haute tension entre Nouméa et La Tontouta. E.D.F. International avait conduit une étude, qui n'a pas été gratuite puisqu'elle a coûté plus de 200 millions. Le 29 mai, le conseil d'administration d'Enercal s'est réuni pour examiner cette étude très sérieuse sur l'aménagement de la vallée de la Tô.

M. le président. Il faudrait conclure, monsieur Martinez.

M. Jean-Claude Martinez. J'en termine, monsieur le président. Je vous remercie de votre indulgence qui est habituelle à mon égard et j'y suis très sensible. (*Sourires.*)

Mais, monsieur le ministre, votre représentant au conseil d'administration, M. Alain Weil, s'y est opposé. Je suis sûr que vous devez avoir de bonnes raisons, mais cela est un peu choquant.

J'en termine par l'université.

Il existe un bassin démographique en Nouvelle-Calédonie puisque les chiffres les plus récents donnent 2 500 élèves dans le secondaire, en première et en terminale. En 1984, il y a eu 570 reçus au baccalauréat, dont 10 p. 100 de Mélanésiens, et à peu près 700 étudiants suivent des études supérieures sur le territoire. Il y a un bassin d'environ 32 000 enfants. Quand on sait que les boursiers néo-calédoniens vivent en France avec 1 600 francs par mois, c'est peu de chose.

Or, à l'heure actuelle, en Nouvelle-Calédonie, il y a un centre du droit, avec 153 étudiants, dont 84 en D.E.U.G. ; il y a des B.T.S. d'électronique, de comptabilité, etc. Je crois que l'on pourrait créer une université. Lorsque l'Islande a créé la sienne, en 1911, elle ne comptait que 90 000 habitants. Tahiti, avec 140 000 habitants, est en train, à grands frais, de créer une université.

Le lycée Jules-Garnier pourrait tout à fait servir pour les locaux. Il existe un projet remarquable, que vous devez connaître aussi bien sinon mieux que moi, celui élaboré par Mme le médecin-colonel Jacqueline Doseur.

Cette université constituerait un pôle d'attraction pour la Nouvelle-Zélande, pour le Japon, pour l'Australie. Elle assurerait en tout cas le rayonnement de la France et permettrait de relever, monsieur le ministre, - cela me paraît essentiel - le défi centenaire que nous ont lancé les Anglo-Saxons depuis l'affaire du pasteur Pritchard. En effet, le fond du problème est là : l'affaire Pritchard en 1842 à Tahiti. Il faudrait relever ce défi. Le Pacifique n'est pas condamné à être un bassin anglophone et protestant.

N'en déplaise au Vanuatu, à la Nouvelle-Zélande, à l'Australie, à la Papouasie et à la social-médiocratie (*Rires sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*), dans le Pacifique, nous y sommes, nous y resterons, nous y prospérerons, nous nous y multiplierons sur la base du titre le plus irréfutable, repris par Robespierre dans les principes du gouvernement révolutionnaire, qui est la nécessité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

M. le président. La parole est à M. Henry Jean-Baptiste.

M. Henry Jean-Baptiste. Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le projet aujourd'hui soumis à l'examen de notre assemblée est donc un texte de transition. Mais il s'inscrit dans la suite, déjà fort longue, des lois et ordonnances qui ont tenté, avec des fortunes diverses, de doter la Nouvelle-Calédonie d'une organisation institutionnelle durable. Sur moins de trente ans, en effet, le

nombre de ces dispositions ainsi adoptées est impressionnant. De la loi-cadre de 1956 jusqu'à la récente loi du 24 août 1985, près d'une dizaine de textes législatifs ou d'habilitation, pas moins de quinze ordonnances et d'innombrables règlements d'application ont ainsi recherché, avec des orientations souvent différentes et parfois contraires, la formule statutaire la mieux adaptée aux réalités calédoniennes.

L'évolution s'est évidemment accélérée au cours des dernières années et, dans son excellent rapport, Dominique Bussereau a rappelé que l'Assemblée nationale était ainsi conduite à délibérer pour la troisième fois en deux ans sur un projet de loi relatif à la Nouvelle-Calédonie.

Une telle profusion de textes témoigne, à l'évidence, de la complexité et de la spécificité des problèmes de la Nouvelle-Calédonie, qui confèrent à ce territoire une situation à peu près sans équivalent dans tout l'outre-mer français. Il n'est donc pas utile d'en rappeler longuement les caractéristiques, car elles sont bien connues et ont été abondamment évoquées ce matin : un territoire sous-peuplé, un équilibre fragile entre diverses communautés dont aucune, du point de vue du nombre, ne l'emporte nettement sur les autres, une répartition de la population peu rationnelle mais chargée de signification et encore aggravée par les effets de la crise politique, économique, financière et morale que subit lourdement, depuis des années, la Nouvelle-Calédonie.

Il faudrait aussi évoquer le contraste entre deux cultures, deux civilisations, l'une industrielle et urbaine, fondée sur l'exploitation du nickel et la transformation des métaux - mais ces activités sont aussi en crise - et l'autre, rurale et traditionnelle, qui est la Nouvelle-Calédonie des tribus et de la coutume.

Mesdames, messieurs, ces traits ne relèvent pas simplement de la description littéraire ou sociologique. Ils sont la substance même de la Nouvelle-Calédonie, de sa complexité. Or, sans reprendre ici la chronologie des faits, des conférences ou des déclarations officielles, qui est bien connue de tous, nous avons eu le sentiment au cours des dernières années - et je le dis ici sans intention de vaine polémique - que la prise en compte de ces réalités a bien moins compté que les analyses inspirées *a priori* ou d'abstractions idéologiques. Nous avons constaté, et déploré, la priorité accordée aux réformes institutionnelles sur les questions du développement, la primauté reconnue à des choix préétablis concernant l'avenir du territoire à des options prédéterminées par l'agitation de groupes minoritaires plutôt qu'à l'écoute du plus grand nombre.

Certes, l'héritage colonial est aussi une réalité - je ne le sais que trop - et notre collègue Maurice Nénou-Pwataho n'a pas hésité, en commission, à reconnaître à juste titre qu'un tel héritage ne comportait pas que des aspects négatifs. Mais il demeure que d'importantes inégalités subsistent, moins, comme on le prétend parfois encore, dans la maîtrise des sols et l'appropriation des superficies - vous l'avez justement remarqué ce matin, monsieur le ministre - que dans les moyens et les aptitudes à les mettre en valeur. Nous avons maintenant dans cette assemblée que, en dépit d'efforts importants, quoique parfois tardifs, en vue de les réduire, des écarts persistent entre les communautés dans les niveaux d'existence, les perspectives offertes, les chances accordées aux uns et aux autres. Nul n'ignore plus qu'une part - rien qu'une part, c'est vrai - au moins de la revendication nationaliste se nourrit de cette immense aspiration au progrès dans la liberté et le respect de la dignité de chacun.

Dès lors, j'en viens, mesdames, messieurs, à la question centrale de ce débat, qui est la suivante : qui peut raisonnablement penser que ces retards dans la mise en valeur des ressources locales, ces immenses besoins de formation, c'est-à-dire de libération, des hommes ont aujourd'hui, dans l'état présent du monde, plus de chances d'être comblés en dehors de la France que dans les lois de notre République ? Qui peut sérieusement soutenir que, dans la situation de crise que connaît le territoire, la nécessaire relance des efforts de développement économique, de progrès social et de modernisation pourrait être mieux assurée dans les limites d'une indépendance formelle et probablement provisoire ?

Mme Christiane Papon. Bravo !

M. Henry Jean-Baptiste. A cette question, qui se trouve au cœur même de notre débat, je souhaite apporter deux éléments de réponse qui guideront la suite de mon intervention.

L'indépendance-association - et je me tourne vers le côté gauche de l'hémicycle - que certains de nos collègues persistent encore à présenter comme « la » solution de la crise calédonienne, me paraît au contraire être une formule inadaptée qui ne répond pas aux problèmes posés à la Nouvelle-Calédonie.

Par contre, monsieur le ministre, votre projet de loi nous convient, à condition toutefois que vous obteniez, comme pour tout ce qui concerne les départements et territoires d'outre-mer, les moyens de votre politique.

M. Jean-Paul Virapoullé. Très bien !

M. Henry Jean-Baptiste. Mais ce projet, nous le soutenons surtout en raison de l'esprit novateur qu'il manifeste, comme d'autres initiatives que vous avez prises en faveur de l'outre-mer français.

Pour parler sans excessive passion de « l'indépendance-association » « proposée » à la Nouvelle-Calédonie, j'en dirais ce que Pascal pensait de la circonférence, du cercle idéal. Ce projet possède, selon ses promoteurs, toutes les qualités, toutes les vertus, mais son seul défaut, à nos yeux, est de n'être point viable, de ne pas pouvoir exister réellement.

Il eût fallu en effet, que des deux termes de l'indépendance et de l'association, chacun fût lié indissolublement à l'autre, que chacun apparût comme la garantie et comme la condition même de l'autre, qu'une manière de « pacte fondamental » assurât la mise en œuvre simultanée et complémentaire de cette indépendance et de cette association. Nous sommes très loin du compte, chacun le sait, chacun le voit bien.

Ayant annoncé par avance le caractère « inéluctable » de l'indépendance et renvoyé, par conséquent, à plus tard la définition de l'association et de son contenu, vous en avez vous-mêmes, messieurs de l'opposition, ruiné la crédibilité. Il est visible à cet égard que votre projet, conçu pour rallier les modérés des deux camps, n'a finalement abouti qu'à dresser contre lui à peu près tout le monde en Nouvelle-Calédonie. Finalement, le trait d'union que vous avez placé entre indépendance et association n'unit rien du tout : cette clef de voûte de votre construction est au mieux un faux-semblant, au pire, je le crains, une imposture. En tout cas les Calédoniens, dans leur grande majorité, ne s'y sont pas trompés.

Mais l'on a également ressorti le vieux discours sur le colonialisme pour voler au secours de l'indépendance-association. Je veux être précis sur ce chapitre, car je n'ai pas de leçon d'anticolonialisme à recevoir de quiconque, mais je crois que l'abus de langage est ici encore évident.

Il est bien vrai que dans les années 60 la politique de décolonisation justement entreprise par le général de Gaulle répondait à une demande formulée - sous forme de postulat - par la quasi-totalité des dirigeants de l'époque, singulièrement en Afrique : l'indépendance politique constituait la condition nécessaire et presque suffisante de la décolonisation, c'est-à-dire de l'émancipation des citoyens, du progrès économique, sanitaire et social des populations et de leur épanouissement culturel. La croyance optimiste dans le « décollage » quasi assuré de ce qu'on appelait - et l'expression était également significative - les « pays en voie de développement » complétait une analyse, qui aujourd'hui, un quart de siècle après, révèle ses limites et son caractère inopérant. Le bilan de ces vingt-cinq années doit être fortement nuancé : des peuples qui se sont battus, souvent avec héroïsme, pour cette indépendance politique ont vu sombrer, par exemple avec le drame des *boat people*, nombre d'espoirs déçus.

Je suis sûr que pour l'écrasante majorité de nos compatriotes d'outre-mer la véritable décolonisation passe de plus en plus aujourd'hui par la maîtrise des instruments du progrès, par la transformation progressive, dans la liberté, de nos structures de production et par l'accès des jeunes esprits à la modernité, par la formation. C'est tout le sens de leur adhésion à la République, car il est évident que l'existence ou le maintien prétendu d'un lien de sujétion coloniale ne correspond ni aux réalités vécues outre-mer ni à l'état de l'opinion en France.

Monsieur le ministre, je viens de parler de progrès réels, de liberté de choix et de volonté d'adhésion. Votre projet de loi traduit assez bien ces préoccupations fondamentales.

Texte de transition, il ne préjuge pas la réponse à la question qu'il proposera dans un an et sans ambiguïté à la réflexion de tous, car il ne peut y avoir - et j'espère que personne n'en doute plus - de vote blanc, de vote noir ou de vote mépris.

Votre projet demeure également cohérent parce qu'il se fonde sur la solidarité envers un territoire dont les structures économiques et sociales sont proches de l'effondrement. De là l'effort important consenti dès la loi de finances rectificative pour 1986 et qui se poursuivra par les moyens du fonds exceptionnel d'aide et de développement de la Nouvelle-Calédonie.

Enfin, ce projet de loi se veut réaliste. Sans doute pour tenir compte de l'immense lassitude de cette population recrudescence d'épreuves, de bruits et de violence, votre projet, monsieur le ministre, évite de relancer l'agitation en maintenant des structures régionales non contestables dans leur principe, mais contestées dans leur délimitation et leurs conditions de fonctionnement.

Vous avez raison de conserver sur ce point plusieurs éléments introduits par les statuts de 1984 et de 1985, relatifs à l'organisation et aux compétences des régions en Nouvelle-Calédonie. Mais il convenait aussi - et vous l'avez fait - d'améliorer la mise en œuvre de ces compétences, en dotant les régions de moyens réels de fonctionnement. C'est l'objet de l'article 26 de votre projet, heureusement amélioré, je le souligne, par les amendements de forme et de fond du Sénat.

Après les diverses corrections apportées par la Haute assemblée, je n'insisterai pas outre mesure sur le contenu d'un texte qui est, je le répète, de transition. Jean-Pierre Soisson vous a indiqué, au nom de l'U.D.F., nos observations sur plusieurs articles.

Il a insisté sur les questions liées à la réforme foncière : nous y sommes particulièrement sensibles depuis le lancement, en 1978 - ce fut son mérite - sous le septennat de Valéry Giscard d'Estaing, de ces opérations destinées à améliorer la participation active des Mélanésiens à la mise en valeur du territoire. L'agence de développement rural et d'aménagement foncier doit y contribuer positivement.

Mais je voudrais ici appeler votre attention, monsieur le ministre, sur une autre catégorie également digne d'intérêt : celle de certains jeunes que j'appellerai les « Mai soixante-huitards des antipodes ». Il me revient en effet, de sources sûres et concordantes, que dans la tourmente de ces dernières années, un certain nombre de jeunes lycéens ou étudiants de Nouvelle-Calédonie, entraînés sur la voie de la facilité ou par les sirènes de l'illusion, ont simplement abandonné leurs études pour participer à cette vaste « contestation ». Beaucoup découvrent aujourd'hui l'impasse où ils se sont laissés enfermer. Ne les laissons pas sombrer dans le désespoir. Sur les ressources du fonds exceptionnel, qui seront consacrées aux jeunes, offrez à ceux qui ne doivent pas, qui ne veulent pas devenir une « génération perdue », les moyens d'un utile rattrapage scolaire ou de formation professionnelle. Car, ne nous le cachons pas, monsieur le ministre, l'un des tests de votre projet sur la Nouvelle-Calédonie surgira dans un an, au moment du référendum d'autodétermination ; il résidera dans l'attitude de ceux qui - par conviction pour certains, mais pour le plus grand nombre par entraînement - se réfugient encore aujourd'hui dans une revendication indépendantiste, pourtant rejetée par la très grande majorité des Calédoniens. C'est de votre capacité à ramener vers la nécessaire réconciliation une fraction importante de ceux-là que dépendra, en fin de compte, la signification et la portée de votre entreprise présente de reconstruction économique et de réhabilitation de la Nouvelle-Calédonie.

Il est vrai, monsieur le ministre - et ce sera ma dernière observation - que vous ne manquez pas d'arguments, ni au plan personnel, ni au niveau du Gouvernement.

Vos récentes initiatives conduites - je tiens à le souligner - en étroite et confiante liaison avec les élus de l'outre-mer témoignent d'un réel esprit novateur. Qu'il s'agisse des mesures d'incitation fiscale inscrites dans l'article 12 du collectif budgétaire pour 1986, dont la Nouvelle-Calédonie bénéficiera également, qu'il s'agisse surtout du projet de loi-programme ; tout l'outre-mer attend ces diverses mesures comme un moyen puissant de relancer les investissements productifs, de revitaliser nos économies et de réaliser enfin cette fameuse « parité sociale globale » dont il est question depuis des années.

C'est donc un effort sans précédent qui se dessine ainsi en faveur de l'outre-mer français. Mais en aurez-vous les moyens ? Question malheureusement traditionnelle, quand il s'agit des départements et territoires d'outre-mer. Je ne doute nullement, monsieur le ministre, de votre détermination personnelle, mais je connais aussi par une longue expérience administrative le poids des conformismes, la passion du *statu quo* et de l'immobilisme qui caractérisent l'attitude de certains services dès qu'il s'agit de l'outre-mer.

C'est le député de Mayotte qui demande au Gouvernement d'être, sur ce point, vigilant et de rappeler aux administrations concernées que les engagements et les promesses doivent être tenus, comme les lois sont faites pour être appliquées. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

Je conclurai mon intervention par deux remarques.

Il n'est peut-être pas indifférent qu'un élu, qui est en même temps ressortissant de l'outre-mer, souligne à propos du difficile dossier calédonien, la nécessité de rétablir le dialogue « sur le terrain » et dans un esprit nouveau qui ne soit ni de revanche ni de domination.

Le problème posé demeure, en toute hypothèse, d'assurer la coexistence de communautés différentes, dans une société pluriethnique et réconciliée avec elle-même. Un tel résultat ne peut, à l'évidence, surgir d'un discours partisan, d'un choix préalable ou d'une préférence idéologique, mais de la recherche, patiente et équitable, du compromis.

Parce que l'outre-mer français - voyez les Antilles, voyez La Réunion - témoigne de l'intérêt de ces rencontres de cultures, de ces « contacts de civilisations », parce que nous portons en nous plusieurs mondes, nous nous croyons fondés à lancer aux uns et aux autres un double appel.

Aux « Caldoches » d'abord, qui doivent mieux comprendre les besoins de la communauté mélanésienne, les retards à combler, l'impatience des jeunes générations, l'aspiration à la dignité. Il est essentiel que les Calédoniens d'origine européenne se sentent davantage responsables du développement de l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie.

Aux « Canaques » ensuite, pour qu'ils admettent également que leurs droits peu contestables sur leur terre - mais de grands progrès ont été réalisés en ce sens - doivent cependant se concilier avec ceux acquis par le travail, l'énergie et les efforts de mise en valeur d'un territoire où chacun doit trouver sa place.

A ces appels, monsieur le ministre, je souhaiterais ajouter le message que vous avez vous-même adressé à l'opinion métropolitaine, le jour où vous avez évoqué l'outre-mer en termes de « chance pour la France » d'aujourd'hui et de demain. Je crois que M. le Premier ministre, Jacques Chirac, a aussi utilisé cette expression. Ce fut justement le thème d'un colloque, organisé l'an dernier au Sénat par l'association « France outre-mer » que je préside. En tout cas, nous avons été d'autant plus sensibles à votre appréciation et à cet esprit nouveau que les D.O.M.-T.O.M. cumulent depuis longtemps des épithètes malsonnantes : « confettis de l'Empire », « danseuses de la République », « poussières sur l'océan ».

Comme nous, vous avez sans doute voulu marquer que, dans notre aventure collective, l'outre-mer français n'arrive pas les mains vides et que la France, seule nation européenne présente à la fois dans l'Atlantique, le Pacifique et l'océan Indien, assure, dans ces régions souvent éruptives - il suffit de regarder une carte - sa mission d'équilibre, de progrès et de liberté.

Ma remarque terminale me ramène, monsieur le ministre, à votre projet de loi. Son mérite n'est pas seulement de jeter avec pragmatisme les bases d'un dialogue retrouvé entre les communautés ; il contient également la promesse d'une large décentralisation dans la gestion de la Nouvelle-Calédonie. N'hésitez pas, monsieur le ministre - les précédents ne manquent pas et ils sont proches de vous - à porter très loin dans cette direction esprit de réforme et volonté d'innover.

Vous assurerez ainsi la conciliation - parfois malaisée, mais ici nécessaire - entre, d'une part, l'appartenance à la République, gage d'humanisme et de solidarité dans un monde qui écrase les faibles et, d'autre part, la volonté des hommes de ce temps, sous toutes les latitudes, de participer à l'édification de leur propre avenir.

C'est dans cet espoir, monsieur le ministre, que nous voterons votre texte et que nous soutiendrons l'action du Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. Joseph Menga.

M. Joseph Menga. Monsieur le ministre, mes chers collègues, il serait malsain, dans ce débat, de s'en tenir à une vision manichéenne des choses. Loin de moi l'idée d'estimer qu'il y a d'un côté ceux qui détiennent la vérité et veulent la paix en Nouvelle-Calédonie et, de l'autre, ceux qui souhaitent en découdre avec les adversaires du maintien de l'île au sein de la République française.

Ma conviction, j'ajouterais notre conviction, c'est que, quelles que soient nos sensibilités politiques, chacun d'entre nous au sein de notre assemblée désire voir rétablir le calme et la coexistence harmonieuse entre les diverses communautés calédoniennes.

Raison de plus pour réfléchir et débattre ensemble, sans passion, sans idées préconçues.

Mais, également, raison de plus pour que nous soyons collectivement capables de nous écouter mutuellement, c'est-à-dire d'accepter que, dans la situation où nous sommes placés nous ayons, face aux problèmes qui se posent, des réponses différentes.

C'est cela la discussion sans parti pris, l'échange des arguments, l'écoute de l'autre et la recherche de la vérité au travers de positions souvent contradictoires.

C'est dans le cadre de cette approche politique que nous entendons placer la discussion.

Fidèle à cette méthode, j'essaierai d'abord de m'en tenir aux faits. Je tenterai ensuite d'introduire dans mon propos une autre dimension, celle qui traite des rapports entre des hommes et des femmes de races, de cultures et de traditions différentes.

Une loi a été votée, après bien des difficultés, le 23 août 1985. Elle reposait sur le pari de modifier une situation dans l'île extrêmement préoccupante, et caractérisée par un conflit violent entre deux camps *a priori* irréductiblement opposés. Elle, s'attachait également à définir un texte législatif dans des conditions telles que toutes les communautés, sans exception, puissent se sentir concernées et qu'aucune ne le rejette *a priori*.

La vérité des faits nous oblige à reconnaître que cet objectif a été atteint quelques mois plus tard.

Les élections qui ont suivi se sont déroulées dans le calme. Le taux de participation électorale a été très élevé.

Il est vrai que cette accalmie que nous souhaitons reste précaire. Tout peut être remis en cause.

Il y a, en Nouvelle-Calédonie, des éléments extrémistes dans les deux camps, guidés par la passion, quelquefois la haine, capables de créer à nouveau une situation explosive.

Une telle donnée ne doit échapper à personne. Elle doit nous conduire à encourager les éléments modérés des deux camps, à rechercher ensemble un compromis de nature à éviter une tension et à développer une réconciliation dont vous faisiez état, monsieur le ministre, dans votre intervention, le 4 juin 1986, devant le Sénat.

Mais, monsieur le ministre, croyez-vous sincèrement, en nous proposant un autre texte législatif, prendre le chemin de cette réconciliation ? En disant cela, je ne mets pas en cause votre projet, discutable dans son contenu - et notre collègue M. Le Foll s'est appliqué à le démontrer au début de ce débat -, mais la méthode utilisée dans la mesure où, proposant un autre texte, vous donnez le sentiment au F.L.N.K.S. que le Gouvernement de la France est revenu sur la parole donnée.

N'oubliez pas, monsieur le ministre, que vous avez affaire dans le camp indépendantiste à des hommes et à des femmes qui ont une culture, c'est-à-dire une façon d'agir, de penser et d'être, totalement différente de la nôtre. Discuter, c'est essayer de comprendre l'autre, de ne pas le heurter et, surtout, de ne pas lui donner l'impression qu'on veut lui imposer sa propre volonté. Une telle règle s'applique dans tous les domaines de la vie, à plus forte raison dans celui de la relation politique.

Autre donnée objective qu'il convient de prendre en compte : les populations mélanésiennes sont minoritaires dans l'île, c'est vrai. Toutefois, le F.L.N.K.S. est largement majoritaire au sein de ces populations.

A cet égard, je voudrais vous indiquer, parmi les éléments d'appréciation que chacun, dans cette assemblée, doit avoir à l'esprit, que l'évolution démographique de la Nouvelle-

Calédonie est telle que les populations d'origine mélanésienne, qui sont aujourd'hui à égalité numérique avec les populations d'origine européenne, seront demain deux fois plus nombreuses tout simplement à cause d'un taux des naissances deux fois plus important chez les familles d'origine kanak.

Cette donnée ne doit échapper à personne. Si, d'aventure, le fossé se creusait entre les deux communautés, on imagine sans peine ce qui risquerait de se produire dans quinze ou vingt ans, lorsque les populations kanakes seront prédominantes dans le territoire.

Ce qui se passe aujourd'hui dans d'autres pays, où une telle situation s'est produite, nous incite à penser que les populations d'origine européenne seront peut-être contraintes de quitter l'île, ce que personne dans cette assemblée ne souhaite, ni vous, monsieur le ministre, ni vos amis, ni nous-mêmes.

J'ajouterai un autre fait, tout aussi objectif. C'est le déséquilibre entre Nouméa et le reste du territoire, qui atteint des degrés insupportables. Déséquilibre dans la répartition des richesses, du savoir, de la formation et du niveau de vie. Le temps qui m'est imparti m'empêche de préciser dans le détail ces inégalités.

Mais l'honnêteté nous oblige à préciser qu'il existe un fossé socioculturel entre les populations d'origine européenne et les autres communautés, bien que ces dernières aient vu leurs conditions de vie augmenter sensiblement depuis ces vingt dernières années.

Vous me répondez, monsieur le ministre, que votre projet de loi essaie d'y apporter une réponse positive. Je ne mets pas en doute votre sincérité, ni celle du Gouvernement. Toutefois, si vous le permettez, j'ajouterai qu'elle ignore la dimension psychologique du problème auquel nous sommes confrontés dans les territoires et départements d'outre-mer, et notamment en Nouvelle-Calédonie. Lorsque vous affirmez qu'il n'y a pas de racisme en Nouvelle-Calédonie, je ne mets pas en cause votre honnêteté, mais tout simplement votre ignorance quant à la définition de ce concept.

Pour avoir vécu quelques années dans un département d'outre-mer, j'ai pu constater que si, apparemment, le racisme en tant qu'affirmation de la supériorité d'une race sur l'autre n'existe pratiquement plus, et c'est tant mieux, il était profondément ancré dans la mémoire collective de chaque communauté et dans l'inconscient de chacun, et surtout dans celui des descendants des peuples colonisés. Je vous invite à cet égard à lire l'admirable ouvrage d'un écrivain aujourd'hui décédé, Franz Fanon : *Peau noire et masques blancs*.

Vous apprendrez que dans la profondeur de la personnalité des hommes et des femmes marqués par la domination coloniale, même si celle-ci, comme c'est le cas, ne s'exerce plus, le poids de l'histoire, de la tradition font que, quelle que soit notre attitude, ceux qui ont été colonisés estiment que, chaque fois que leur dignité est offensée par le Blanc, ils le ressentent, même parfois à tort, comme un sentiment de racisme.

On n'échappe pas à son surmoi, ainsi que Freud l'a très bien démontré, c'est-à-dire à son histoire de vie. Ce que nous sommes est le produit de ce que nos parents nous ont inculqué, dans notre éducation et notre comportement. L'histoire de vie des peuples kanaks, c'est une somme d'avanies, d'humiliations, de soumission aux populations blanches, qui a été transmise de père en fils et qui ressort aujourd'hui.

M. Jean-Claude Martinez. C'est du Lyssenko !

M. Joseph Menga. Il en résulte que, quelle que soit la condition sociale de chaque Kanak, celui-ci ressent, au niveau de son inconscient, ce sentiment.

M. Jean-Claude Martinez. C'est farfelu !

M. Joseph Menga. Cela se traduit toujours par une attitude d'ambivalence à l'égard du peuple dominateur, aversion et sentiment d'admiration coexistant contradictoirement.

Quand on comprend cela, on saisit mieux l'attitude des indépendantistes qui, comme le déclarait justement mon ami le sénateur Ramassamy, voient dans l'indépendance une réponse à l'offense, offense à la pauvreté, offense faite aux parents et aux ancêtres.

Et je ne suis pas d'accord, monsieur le ministre, lorsque vous pensez que la notion de peuple kanak est un sous-produit de la dialectique marxiste et de l'idéologie tiers-mondiste.

Vouloir faire une analogie entre le concept marxiste, concept matérialiste et occidental, et la pensée kanake dans sa traduction coutumière, c'est comme si on essayait de marier l'eau et le feu.

C'est donc dire combien notre tâche est difficile, combien ce fossé psycho sociologique sera difficile à combler, combien, enfin, nous devons nous efforcer de comprendre le F.L.N.K.S. Il y a au sein de cette organisation des extrémistes, mais aussi des hommes raisonnables et responsables, et Jean-Marie Tjibaou en est un.

Et, à cet égard, les mesures contenues dans la loi du 23 août 1985 ont contribué à renforcer le poids de ceux qui, comme Jean-Marie Tjibaou, pensent que la tâche essentielle des indépendantistes est avant tout de faire l'apprentissage de la responsabilité avant de revendiquer l'indépendance immédiate. La mise en place des régions, la possibilité qui a été donnée à ces dernières de s'administrer et d'être gérées librement, enfin, la mise en œuvre d'une réforme foncière respectant le droit coutumier ont permis aux éléments modérés du F.L.N.K.S. de faire prendre conscience à leurs partisans du fait que les solutions à leurs problèmes passaient par cette voie.

Il serait donc grave que votre projet de loi remette en cause, même partiellement, ces acquis. Et si d'aventure nous n'étions pas écoutés, je ne voudrais pas avoir à vous le rappeler dans quelques mois, tout simplement parce que tout comme vous, monsieur le ministre, je serais mortifié par le sang qui coulerait.

En concluant, je ne vous cacherais pas que nos analyses divergent. Vous avez, à l'endroit de la loi du 23 août 1985, une appréciation différente. Vos solutions diffèrent des nôtres. C'est la loi politique, sinon je ne serais pas là, ni mon ami M. Le Foll, pour vous le rappeler.

Cependant, vous avez tout comme moi le sentiment de servir notre pays. Ce sens profond de la responsabilité que je vous prête sincèrement devrait vous rappeler que la réponse à ce délicat problème auquel nous sommes confrontés passe nécessairement par la recherche d'un équilibre, équilibre entre les aspirations des partisans du maintien de la Nouvelle-Calédonie au sein de la République française et celles du F.L.N.K.S. Vouloir privilégier l'un des deux camps serait prendre le risque d'attiser les passions et de susciter des affrontements. Il importe d'être vigilant, et je voudrais, à cet effet, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, vous inviter à écouter un passage de la lettre de Mgr André Fauchet, évêque de Troyes, président de la commission française « Justice et paix ». S'adressant aux députés, il écrit ceci :

« Au moment où vous allez voter une loi qui orientera l'avenir de la Nouvelle-Calédonie, nous vous exprimons l'espoir que les responsables politiques de notre pays sauront s'inspirer des principes de liberté et de promotion des peuples auxquels ils sont attachés. Dans la circonstance présente, nous vous demandons de prendre en compte, par prédilection, dans le concert complexe des communautés, les minorités pauvres du territoire, afin que leur dignité soit sauvegardée. Cela nous semble conforme aux droits des hommes. Comme chrétiens, nous croyons qu'il ne peut pas en aller autrement. Comme citoyens, nous pensons que c'est la voie de la sagesse.

« Il est encore temps d'ouvrir, par la négociation générale, les voies d'une paix fondée sur la justice. A cette condition, l'avenir peut être trouvé, sur place, dans l'estime réciproque de ceux qui doivent vivre ensemble en ce pays et le rendre plus habitable pour tous. »

Un tel message nous invite, et ce sera ma conclusion, monsieur le ministre, à nous attacher à ce que ceux qui sont encore les plus faibles ne soient pas humiliés. Il faut en toute circonstance épargner la honte à quiconque, faute de quoi on s'expose à des situations irréparables. Je souhaite que ce message soit entendu. C'est là ma seule ambition, monsieur le ministre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Maurice Nenou-Pwataho.

M. Maurice Nonou-Pwataho. Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, dans ma tribu, très loin, à Napoémien en Nouvelle-Calédonie, avant de s'adresser à quiconque, il est une règle que chacun respecte : celle d'indiquer qui on est et d'où l'on vient. Aussi, avant même de vous saluer, je dois vous dire que, dans mon clan, je suis un homme simple avec pour seule renommée, je crois, celle de respecter sans faillir les règles de ma coutume qui est l'héritage de mes anciens. Cette coutume, c'est l'ensemble des relations, des droits et des devoirs, qui me lie à mon clan établi à Poindimié, sur la côte Est de la Nouvelle-Calédonie.

Ainsi, il n'y aura pas de confusion. Mon clan a des droits et des devoirs dans un « périmètre coutumier », pas au-delà. La Calédonie est ainsi faite que, avant l'arrivée des Français, elle était un mosaïque de grands clans dominants, indépendants les uns des autres, possédant chacun leur propre territoire, leurs propres règles coutumières et leur propre langue.

Pour être clair, je vous dis que celui qui, suivant nos coutumes, prétend parler au nom de tous les Canaques, celui-là est un menteur, car personne, dans notre histoire, et aujourd'hui encore, n'a reçu une telle délégation.

C'est donc la France qui, au fil des années, a réalisé l'unité de la Nouvelle-Calédonie par l'organisation administrative et par la langue. Cette unité s'est doublée d'un apprentissage de la démocratie qui a trouvé son aboutissement dans l'égalité des citoyens français de Nouvelle-Calédonie entre eux, sans distinction de couleur de peau ni d'origine sociale. Elle a ainsi ouvert à tous, et notamment à nous, Mélanésiens, l'accès à la modernité dans un système économique et social évoluant vers le progrès.

Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je vous le dis avec la solennité de celui qui s'exprime pour la première fois devant vous : la France peut être fière de ce qu'elle a accompli dans cette région du Pacifique.

De la même façon, je voudrais exprimer la fierté que j'ai de siéger au Parlement de la France, un grand Etat de ce monde, qui symbolise une tradition de liberté, de générosité et de démocratie.

A cette occasion, vous comprendrez que je souhaite apporter, à mon tour, un témoignage sur la réalité calédonienne. Avant moi, déjà, vous avez entendu mes amis, le député Jacques Lafleur, aujourd'hui hospitalisé, et dont l'accident de santé est la conséquence de son travail acharné, inlassable pour les Calédoniens et pour la France, le sénateur Dick Ukeiwé, président du congrès de la Nouvelle-Calédonie, ancien président du Gouvernement du territoire, dont la famille a été, en toute impunité, chassée de chez elle pour cause de délit d'opinion politique.

Comme eux, je confirme qu'il n'existe pas de problème racial en Nouvelle-Calédonie. Les idéologies tiers-mondistes ont trop souvent dépeint notre territoire comme une terre de conflit entre Noirs et Blancs. C'est une caricature. Sur cette île du Pacifique, cinq à dix ethnies cohabitent et le métissage a tissé entre les hommes des liens nouveaux, qui créent, comme cela s'est fait au Brésil, une population exceptionnellement multi-ethnique. J'ajoute que ce métissage est antérieur à l'arrivée de la France, qu'il a commencé depuis plusieurs siècles, quand le Pacifique était déjà un espace privilégié de migrations. Non, mesdames, messieurs, il n'y a pas de problème racial en Nouvelle-Calédonie, comme certains voudraient le faire croire. Il y a, comme dans toutes les démocraties, une majorité et une opposition, qui admet difficilement le fait majoritaire. Je veux aussi, en ma qualité de député mélanésien de la République, vous parler du préjudice colonialisme français.

Je vais vous faire une confidence : j'ai connu l'époque où la citoyenneté française ne nous était pas reconnue, à nous, Calédoniens d'origine mélanésienne. Moi-même, je ne suis allé à l'école de tribu qu'à l'âge de dix-huit ans. Il m'a fallu travailler dur pour devenir à mon tour enseignant, après une formation dans la région parisienne.

De cette époque, je ne tire aucune amertume car la France a eu le génie de se remettre en question. Dans son discours de Brazzaville, le général de Gaulle a ouvert la voie de notre émancipation au sein de la République. Il nous a aussi évité l'asservissement à d'autres nations dont les appétits se révèlent un peu plus chaque jour.

Lorsque certains parlent de décolonisation de la Nouvelle-Calédonie, ils me font penser à des joueurs de football qui demandent à jouer avec un ballon de rugby !

Vous le savez - et beaucoup d'entre vous le savent mieux que moi - si l'on excepte les grandes nations riveraines du Pacifique, les territoires français de cette zone jouissent du plus fort niveau de développement et d'une garantie essentielle : le respect des libertés et de la démocratie.

L'oppression coloniale en Nouvelle-Calédonie, mesdames, messieurs, c'est l'éducation libre et gratuite pour tous les enfants.

L'oppression coloniale en Nouvelle-Calédonie, c'est la sécurité sociale pour tous, et notamment pour les plus défavorisés.

L'oppression coloniale en Nouvelle-Calédonie, c'est un niveau d'équipement remarquable et des perspectives de développement économique largement au-dessus de la moyenne régionale.

En vérité, monsieur le président, mes chers collègues, « l'oppression coloniale » pour mon territoire, c'est un concept dépassé, sorti tout droit d'une idéologie du passé, à l'heure où justement les pays cherchent à se rassembler pour répondre au défi économique, social et culturel d'un monde en formidable mutation.

J'ajoute que le comportement de certains pays indépendants, proies faciles pour les hégémonies communistes du Nord-Pacifique, montre clairement que la présence de la France dans cette partie du monde est un facteur de stabilité à la fois irremplaçable et indispensable. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.]*)

Alors, bien entendu, ces vérités vont déranger. J'entends d'ici de pseudo-sociologues se demander si, au fond, je suis bien un Mélanésien. Il faut dire que, depuis quelques années, nous ne pouvons plus compter ceux qui sont venus nous apprendre ce qu'étaient les Mélanésiens et quelle était la culture « kanake ». Ceux-là, d'ailleurs, ne se sont même pas rendu compte que le terme « kanake » lui-même, utilisé pour désigner une ethnie ou une culture, est un mot étranger à la Nouvelle-Calédonie ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.]*)

Nous voulons poser une question claire en souhaitant, en retour, une réponse claire. Cette question, je la pose également à M. le Président de la République : pourquoi faudrait-il saisir et accuser la France de tous les maux pour être bon « Canaque », et n'être qu'un « mauvais Canaque » lorsque l'on veut conserver sa nationalité française, tout en étant fier de son identité mélanésienne ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.]*)

Au Sénat, à l'Assemblée nationale, pourtant, chacun le sait, sur trois parlementaires représentant la Nouvelle-Calédonie, deux sont des Calédoniens d'origine mélanésienne, un seul est un Calédonien d'origine européenne. Dick Ukeiwé et moi, comme des milliers et des milliers de nos compatriotes, sommes tout simplement des Mélanésiens fiers de leur culture et respectueux de leurs coutumes, et fiers tout autant de jouir de la citoyenneté d'un des Etats les plus puissants et les plus généreux du globe : la France. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.]*)

M. Pierre Mauger. Quelle belle leçon d'histoire !

M. Maurice Nonou-Pwataho. Je vous le dis à vous tous : en dépit de l'intoxication et de la mauvaise foi, cette réalité s'impose ici comme elle s'imposait dans le Pacifique, parce qu'on ne peut durablement étouffer la voix de la vérité.

Monsieur le ministre, j'ai plaisir à le constater, votre projet de loi prend en compte tout cela. Il témoigne de la part du Premier ministre comme de votre part et de celle du Gouvernement d'une connaissance aiguë de l'outre-mer en général et de la Nouvelle-Calédonie en particulier.

Quoi de plus naturel, d'ailleurs ! Jacques Chirac comme vous-même êtes venus à plusieurs reprises visiter nos populations, à Nouméa, dans les villages, dans les tribus.

Comment s'étonner, par conséquent, que votre projet, contrairement aux textes qui l'ont précédé, tienne d'abord compte de l'intérêt de toute la population néo-calédonienne et non de l'intérêt d'une fraction ?

Ce faisant, vous réparez, comme il était urgent de le faire, les dégâts considérables causés par l'ancien gouvernement de la République, et dont la Nouvelle-Calédonie porte encore les stigmates. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Gabriel Kaepereit. C'est vrai !

M. Maurice Nenou-Pwetaho. Le statut actuel du territoire visait à confier l'essentiel du pouvoir à certains leaders indépendantistes. Le pouvoir a été utilisé au détriment de la population. On ne compte plus les blocages administratifs de tous ordres pour motif d'incompétence. Les plus défavorisés se retrouvent délaissés parce que les régimes sociaux sont inappliqués. Peu à peu - la région Sud étant, elle, relativement réservée - je vois l'intérieur et les îles entrer dans une ère de régression, triste signe de ce que serait « l'indépendance kanake socialiste ».

Il était temps également, monsieur le ministre, de mettre un terme à des abus de moins en moins acceptés par la population, privée de certaines prestations sociales, mais parfaitement informée des salaires de certains personnels politiques, sans qualification particulière, atteignant 50 000 francs français par mois !

Il était temps encore de rétablir les règles démocratiques selon lesquelles les Calédoniens pourront, en pleine liberté, choisir leur destin. Le F.L.N.K.S., interlocuteur privilégié des deux précédents gouvernements, a développé des liens avec la Libye, provoquant l'inquiétude des pays libres de la zone. Comment s'étonner que sa stratégie d'accession à l'indépendance soit basée non pas sur un choix libre et démocratique, mais sur la contrainte, l'intolérance et la violence ?

Il était temps aussi d'indemniser les victimes du terrorisme, dont plusieurs centaines, parmi lesquelles une grande partie de Mélanésiens, ont dû se réfugier dans les villages et à Nouméa.

Il était temps, monsieur le ministre, de mettre fin au monstrueux échafaudage d'une réforme foncière si éloignée de la réalité qu'elle a conduit des Mélanésiens à s'entre-tuer.

Il était temps, enfin, de mettre en place les moyens du redressement économique et social, alors que notre budget est exsangue, que notre tourisme a sévèrement chuté, que l'agriculture souffre, que la production minière et métallurgique est soumise à rude épreuve. Vous le savez bien ! La confiance ne se décrète pas, mais l'effort financier tout à fait exceptionnel de l'Etat, alors même que l'ensemble des ministères s'imposent des mesures sévères de restriction, montre au plus haut point que le Premier ministre et son Gouvernement sont conscients de l'impérieuse nécessité de rétablir le progrès dans une Nouvelle-Calédonie meurtrie, inquiète et sinistrée. Cependant, monsieur le ministre, le texte et le débat appellent de la part du député Jacques Lafleur et de moi-même deux observations.

La première concerne le texte lui-même.

S'agissant, d'abord, de la fonction publique territoriale, le maintien des dispositions exorbitantes d'accès à l'administration, sans concours, est de nature à mettre en péril la qualité de cette administration. Les représentants syndicaux de la fonction publique en Nouvelle-Calédonie, tout comme le député Jacques Lafleur, y sont fermement opposés.

S'agissant, ensuite, des dotations aux régions, l'expérience vécue par le territoire depuis neuf mois démontre que c'est un moyen pour les régions indépendantistes de rémunérer des militants actifs, souvent d'ailleurs avec des niveaux de traitements et avantages scandaleux.

S'agissant, enfin, de la possibilité offerte aux conseils de région de prélever, sans limitation, des centimes additionnels, il existe là un danger réel de pénalisation politique de l'entreprise et de la propriété privée. Je souhaite, monsieur le ministre, que, à l'occasion de la discussion des articles, vous nous apportiez sur ces différents points des réponses favorables.

Ma seconde observation concerne la situation du territoire.

Comme moi, et comme l'ensemble des parlementaires, les Calédoniens sont impatients de voir un certain nombre de militants proséparatistes, agents de l'Etat mis en place par l'ancien gouvernement, remplacés par des fonctionnaires dont la compétence doit demeurer l'unique critère. Monsieur le ministre, faites vite ! Ne laissez pas se développer et la haine, et le racisme, et l'anti-France.

En conclusion, je vous confirme, monsieur le président, mes chers collègues, que ce projet de loi, même s'il appelle quelques observations, est un projet d'espoir pour nous. L'avenir de la Nouvelle-Calédonie est un avenir de paix. Nous ne sommes pas des gens violents. La violence, c'est le fruit de l'agitation développée par des agents de l'extérieur. L'avenir passe nécessairement par la réparation des dom-

mages causés par la violence, par le rééquilibrage institutionnel et par la relance économique. Il faudra aussi que, dans un délai raisonnable, les Calédoniens choisissent démocratiquement leur destin et que l'on mette en place une régionalisation adaptée au territoire, à ses besoins, à ses possibilités, en un mot, à ses réalités.

Pour finir, vous comprendrez que j'insiste en faveur de la réalisation d'un pôle urbain sur la côte Est et pour que, d'une manière générale, l'action entreprise s'attache au développement de l'intérieur et des îles, où les populations sont dans l'attente depuis cinq ans, dans des conditions de vie difficiles, parfois dramatiques, aussi bien dans les tribus que dans les fermes ou les villages. C'est à ces populations que je pense tout particulièrement aujourd'hui en apportant mon soutien au texte présenté par le Gouvernement.

Monsieur le ministre, permettez-moi de vous remercier, de remercier le Gouvernement et de remercier la France d'avoir proposé, enfin, malgré les quelques critiques que j'ai pu émettre, un texte qui répond aux nécessités de la population du territoire. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La parole est à M. Roger Holeindre.

M. Roger Holeindre. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, j'ai relaté, ce matin, quelques faits dont j'ai été le témoin lors de mon dernier voyage en Nouvelle-Calédonie. Je l'ai fait avec une certaine fougue car, comme de tous mes voyages dans ce territoire, je suis revenu outré et scandalisé de ce que j'avais constaté sur place.

Malheureusement, quoi qu'on puisse dire devant l'Assemblée nationale, cela ne change absolument rien !

Une dizaine d'orateurs, dont un Mélanésien fidèle, ont expliqué à cette tribune ce qui se passait exactement en Nouvelle-Calédonie. Moi, métropolitain, partisan du maintien de la France en Nouvelle-Calédonie, je ne suis pas venu dire autre chose.

Nous avons lu des textes, nous avons vu les preuves sur place et nous entendons nos collègues communistes et socialistes dénoncer le colonialisme de la France, répéter exactement et toujours la même chose : « Les Canaques ont droit à leurs terres car on les leur a volées. »

Moi, je suis Français comme vous, fier de l'être et j'en ai par-dessus la tête, comme beaucoup de mes concitoyens d'ailleurs, d'entendre dire toujours du mal de notre pays.

Même si cela ne sert à rien de répéter 200 000 fois la même chose, je le ferai encore une fois, en espérant que, parmi les médias, il y aura quelqu'un, il y aura un journal pour reprendre mes modestes propos et que le métropolitain de base saura enfin ce qu'est la Nouvelle-Calédonie.

Je tiens donc à répéter que la Nouvelle-Calédonie couvre 19 200 kilomètres carrés et qu'elle compte 140 000 habitants. Taiwan, qui n'est même pas deux fois plus grande, a 18 millions d'habitants et est la troisième puissance économique en Asie. La Belgique et la Hollande, qui ne font pas le double non plus, en ont respectivement 9 800 000 et 14 millions.

Si les Blancs et les métis de Nouvelle-Calédonie ont moins d'enfants que les Mélanésiens, dans vingt ans, ainsi qu'on nous l'a annoncé, les Mélanésiens et les Canaques indépendantistes seront majoritaires. Mais cela signifie-t-il que, pendant 20 ans, pas un seul métropolitain ne pourra s'installer en Nouvelle-Calédonie ? Alors que, chez nous, il faut ouvrir les frontières à tout le monde et que n'importe qui peut arriver avec une carte orange, s'installer, acheter des hôtels et des propriétés, dans un territoire qui a été français avant Nice et la Savoie, aucun métropolitain ne pourrait s'installer ? Il a fallu attendre 1985 pour que les Français aillent pêcher les crevettes au large des côtes de Cayenne alors que depuis des années, 80 ou 100 chalutiers américains, japonais et coréens venaient y pêcher. Combien faudra-t-il attendre d'années pour que la France comprenne que la Nouvelle-Calédonie est sa chance dans le Pacifique et que c'est dans le Pacifique que va se jouer l'avenir du monde ?

Messieurs les socialistes, messieurs les communistes, est-ce défendre la classe ouvrière française que de refuser à la France sa grandeur et ce qu'elle représente dans le monde ?

Je le répète après notre ami Mélanésien : la Nouvelle-Calédonie, c'est 334 tribus et 56 districts ; il y a un grand chef par district et un petit chef par tribu.

Vous voulez relancer les clans et la coutume. Ils sont respectables et, personnellement, je les respecte. Mais, en 1986, le devoir de la France soi-disant laïque est-il d'aller dans ces

territoires lointains pour rétablir le féodalisme ? Je ne le pense pas. On peut respecter les coutumes et faire quand même en sorte que les jeunes Mélanésiens qui veulent s'émanciper puissent exercer un métier et gagner de l'argent en dehors de la tribu. Qui oserait dire le contraire devant la télévision ? Il est facile de dire n'importe quoi lorsqu'elle n'est pas là ! Si tous nos débats étaient retransmis en direct, que de choses changeraient dans ce beau pays de France ! Au demeurant, il est déplorable d'avoir utilisé le terme de « réserves » : ça fait immédiatement penser aux réserves américaines où l'on a enfermé les Indiens.

Lorsque les vieux coloniaux français sont arrivés outre-mer, les représentants de la France dans ces territoires n'étaient pas marxistes ; ils pensaient à l'intérêt de la France mais n'oubliaient pas obligatoirement celui des habitants du pays. Ils ont donc décidé que les territoires claniques deviendraient des réserves pour les tribus afin qu'un individu arrivant avec un mulet chargé de bouteilles d'alcool ne puisse pas les échanger contre des terres. Ainsi, cette mesure, prise à l'époque pour le bien des populations qui est à l'honneur de la France et de ses représentants, se retourne aujourd'hui contre notre pays, et tout le monde ne parle que de ça.

Je parlerai maintenant de ce que j'ai vu, de ce que tous les gens sérieux ont vu en Nouvelle-Calédonie. Il y a là-bas un « syndicat des travailleurs kanaks et exploités ». Non content de regrouper les Canaques - c'est eux qui mettent un K - il regroupe également les exploités. Exploités en quoi ? En Nouvelle-Calédonie, un homme est-il, en fonction de sa race, de sa religion ou de la couleur de sa peau, payé pour un travail donné plus ou moins qu'un autre ? Dans ce territoire, je le dis du haut de cette tribune, il y a eu des gens exploités à une certaine époque. Mais c'étaient des Asiatiques, pas des natifs de l'île. Quand on parle avec des gens qui sont venus travailler dans les mines, ils reconnaissent qu'ils ont été exploités, mais ils ajoutent aussitôt qu'ils sont aujourd'hui propriétaires de restaurants à Nouméa, de cinémas, de plantations. Ils ont tout simplement travaillé sous le drapeau tricolore et personne ne les a empêchés de devenir riches et de prospérer : voilà la vérité !

Notre ami mélanésien a parlé tout à l'heure de ces Canaques prétendument exploités, de ces prolétaires, de ces marxistes.

Je vais vous indiquer quelques payes.

M. Yéwéné Yéwéné - celui qui a dit : « Le sang va couler, nos hommes ont appris à faire des bombes et à tirer à la mitrailleuse » - ce prolétaire de luxe, touchait 450 000 francs C.F.P. par mois, plus 350 000 francs C.F.P. comme conseiller, soit au total 800 000 francs C.F.P., ce qui fait, mesdames, messieurs, 4 millions de centimes par mois pour un exploité par le colonialisme français ! Tous les chômeurs de France apprécieraient et j'aimerais que les socialistes et les communistes en parlent dans leurs réunions !

M. Kotra Uregué, receveur des postes à La Tontouta, se contente d'un salaire de 340 000 francs C.F.P. par mois. C'est son droit d'être receveur des postes des « colonialistes », mais ce n'est pas son droit, avec une telle paye, de jouer les « kanaks exploités » et d'insulter la France. Au demeurant, il effectue de nombreux voyages à l'étranger et il était en Russie il y a un peu plus de six mois.

Un autre grand indépendantiste, M. Nidoïsh Naisseline, était à Paris en mai 1968. Il est rentré dans son île natale de Maré où il a repris toutes les coutumes tribales et vit comme un chef du Moyen-Age.

Je veux bien, monsieur le ministre, que l'on donne de l'argent à la Nouvelle-Calédonie, et le groupe Front national est d'accord pour que la France fasse outre-mer tout ce qu'elle doit faire. Mais il faudrait aussi parler de la gabegie due au fait que nous nous sentions complexés.

Un organisme a fourni des bateaux de pêche à l'île des Pins, la Fadil. Il devrait plutôt s'appeler la Fada ! Comme dans les contes de Perrault, les habitants de l'île seraient allés pêcher le poisson et la langouste par tonnes, tout cela partant... par avion ! Ailleurs aussi on a construit d'immenses frigos, mais les bateaux ne sont jamais sortis et tout le monde peut les voir sur la berge.

Autre gabegie : qui a parlé, en métropole, du reboisement du plateau des Tangos ? L'idée avait fleuri comme ça : on allait planter des pinus sur ce plateau. On a défriché des centaines d'hectares et l'on a planté des pinus, mais personne n'a jamais construit d'usine à papier et ces millions d'arbres ne servent absolument à rien.

A Houailou, le contribuable a payé 62 millions C.F.P. - 300 millions de centimes - pour faire arriver l'eau dans une tribu « exploitée » de soixante habitants. Le jour où le sous-préfet est venu inaugurer la conduite, il s'est fait insulter.

Ne parlons pas de l'opération café : ce sont des techniciens qui ont défriché, labouré, amené les plants et épandu les engrais, tout cela aux frais du contribuable « métro ».

Ne parlons pas du festival des arts du Pacifique : 800 millions C.F.F. ont été donnés par le gouvernement socialiste, soit 5 milliards de centimes. Huit jours plus tard, les organisateurs, tous marxistes, demandaient une rallonge, mais le directeur du festival venait de s'acheter une maison pour cent millions de francs « métro ».

Depuis déjà longtemps, la radio et la télévision dites françaises ne cessent de faire de l'anti-France en Nouvelle-Calédonie. Mais aujourd'hui, Radio Kanaky, installée par les écologistes allemands pour les « kanaks indépendantistes », insulte la France à longueur de journée. Dans le même temps, les Calédoniens d'origine kabyle sont reçus à Alger par le gouvernement algérien. Que vont-ils faire à Alger et que veut le gouvernement algérien ? Tout comme certains représentants de groupes, ici, on n'hésite pas, là-bas, à comparer la Calédonie colonisée de 1860 ou 1900 avec la métropole de 1866. Non, mes chers collègues, la Calédonie de 1860 doit être comparée à la France de 1860 et la Calédonie de 1986 à la métropole de 1986 ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

On nous parle de l'exploitation des travailleurs calédoniens il y a cent ans ou quatre-vingts ans mais, à la même époque, des enfants de huit ans travaillaient dans les mines du Nord de la France et, il y a encore moins de temps, des enfants de cinq ou six ans couraient sous les machines pour ramasser les bobines dans les tisseries de Lyon !

On nous dit aussi que les blancs ont apporté des maladies. C'est vrai, et il n'est pas besoin d'être ethnologue ou grand spécialiste pour comprendre que la rougeole par exemple, a été amenée par des gars qui avaient la rougeole et qui ne savaient, au demeurant, pas très bien ce que c'était. Dans certaines îles, les tribus, qui étaient indemnes de tout germe, attrapaient ces maladies et en mouraient. Je ne pense pas que ce cataclysme ait été voulu par les blancs. Avant-goût de l'indépendance, les médecins ont été chassés sous le gouvernement de M. Fabius. Il n'y avait plus de service sanitaire en brousse. Alors, on nous reproche aujourd'hui une recrudescence de la lèpre dans la vallée de Hienghène, de la tuberculose dans la vallée de Tangen, de la syphilis dans les territoires des tribus de la côte nord-est. Mais qui a chassé les docteurs ? Qui a chassé les services sanitaires ? Ce sont les indépendantistes, les libérateurs du « peuple kanak » ? Ce n'est pas nous !

Je signale également à l'intention des journalistes présents que, récemment, cinquante-six personnes ont dû être hospitalisées à la suite d'une beuverie dans une tribu indépendantiste. Les ivrognes avaient bu tout l'alcool des photocopieuses qu'ils avaient fauchés dans une école voisine. Voilà ce que préparent tous ces gens !

Il paraît que la France a amené le malheur. Eux, ils vont amener le bonheur. Quel bonheur ? Nous avons vu à la télévision métropolitaine l'école populaire, l'école canaque. Et le commentateur métropolitain n'hésitait pas à nous montrer les instituteurs canaques indépendantistes. Qu'apprenaient-ils aux enfants ? A fabriquer des casse-tête. C'est certainement avec un casse-tête que ces gosses vont trouver du travail demain ! C'est en parlant la langue d'un clan qu'ils vont pouvoir travailler à l'étranger. C'est en apprenant tout cela qu'ils pourront devenir des cadres.

Quelqu'un a dit tout à l'heure après vous, monsieur le ministre, qu'il n'y avait pas de racisme en Nouvelle-Calédonie. Lorsque je suis allé là-bas pour la première fois, je suis tombé sur des gosses qui sortaient de l'école. Des gosses de toutes les couleurs, de toutes les ethnies, qui étaient ensemble dans les mêmes classes. Et le soir, dans la boîte qui était sous mon hôtel et dont l'entrée était sous ma fenêtre, je voyais entrer des gamins de seize, dix-sept, dix-huit ans, garçons et filles mélangés, de toutes les couleurs.

Je vous le dis : ce sont les socialistes qui ont amené le malheur en Nouvelle-Calédonie, ce sont eux qui ont amené le racisme !

Monsieur le ministre, au nom de mon groupe, je vous le demande à nouveau : alors qu'on nous ressasse à longueur de journée qu'un C.R.S., pour une bavure qu'il a commise,

pour un instant, un quart de seconde où il ne s'est pas contrôlé, doit rendre des comptes, et c'est normal, ceux qui prétendent au nom de la France, ont dirigé la Nouvelle-Calédonie pendant des mois et des mois n'auront-ils aucun compte à rendre ? Ce matin, des députés socialistes ont même ri lorsque j'ai parlé de ces vieilles femmes françaises que les indépendantistes canaques ont sorties de leur ferme à laquelle ils ont mis le feu. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

M. Jean-Claude Martinez. Pisani doit être traduit en haute cour de justice !

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Holeindre, vous avez dépassé votre temps de parole.

M. Roger Holeindre. Je termine, monsieur le président.

La Nouvelle-Calédonie et ses dépendances, ce sont 1 740 000 kilomètres carrés d'espace maritime. La Polynésie française, ce sont 5 000 000 de kilomètres carrés d'espace maritime. Quand on dit qu'on va abandonner tout ça, on pense aux fameux arpents de neige du Canada. Mais, à l'époque, les gens ne savaient pas ce qu'ils abandonnaient. Aujourd'hui, nous savons que ça a été une erreur !

M. Jean-Claude Martinez. Très bien !

M. Roger Holeindre. Ce serait également une erreur d'abandonner ces territoires qui font que la France est la troisième puissance maritime du monde. Il ne faut pas l'oublier. La convention de Montego Bay, du 10 décembre 1982, a avalisé tout cela et nous rend exactement ce à quoi nous avons droit.

Mais je ne veux pas quitter cette tribune sans demander à nouveau, au nom de mon groupe, que Raoul Lapetite et Maurice Mitride, l'un père de douze enfants, l'autre marié à une Mélanésienne, qui vivaient au milieu des tribus depuis des années et qui, ayant été attaqués par les bandes rebelles, se sont défendus, soient libérés et ne croupissent pas dans les prisons de Nouméa. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

Je demande par contre que M. Roynette, M. Jean-Pierre Hugues et M. Pisani, qui ont envoyé les gendarmes avec des fusils sans culasse et ont laissé martyriser, violer et tuer des Français soient poursuivis et condamnés. Il y va de l'honneur de la France. Nous y tenons beaucoup et nous espérons, monsieur le ministre, que vos amis et vous-même y tenez également.

M. Jean-Claude Martinez. Très bien !

M. Roger Holeindre. A condition que ce texte, que nous trouvons bon par certains côtés, soit amendé, nous vous apporterons notre appui, uniquement par patriotisme. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

M. le président. La parole est à M. Benjamin Brial.

M. Benjamin Brial. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, si le député des îles Wallis-et-Futuna intervient aujourd'hui sur la loi-programme concernant la Nouvelle-Calédonie, c'est au nom des 13 000 Wallisiens et Futuniens qui travaillent et vivent en Nouvelle-Calédonie depuis plus de quarante-cinq ans.

Permettez-moi avant tout d'adresser à mes collègues et amis Jacques Laffleur et Maurice Nenou-Pwataho, tous deux députés de la Nouvelle-Calédonie, mes remerciements et ceux des populations des territoires de la République dans l'océan Pacifique pour leur courage, leur conduite et leur abnégation pendant les événements douloureux que la Nouvelle-Calédonie a connus depuis trois années.

Il y a deux ans, nous avons voté deux lois : l'une appelée « loi Georges Lemoine » et l'autre, cinq mois plus tard, appelée « loi Pisani ». Ces deux lois allaient dans le sens voulu par une minorité. Nous en connaissons les résultats : non seulement la situation économique de la Nouvelle-Calédonie s'est aggravée, mais nous avons dû déplorer la mort de trente-quatre personnes.

Cinq années de politique incohérente et trompeuse infligée aux différentes composantes de la Nouvelle-Calédonie ont accentué les difficultés auxquelles elle se trouvait confrontée. De plus, la jeunesse, comme toutes les autres jeunesse, se montre impatiente et prompt à rejeter l'héritage du passé pour exprimer sa vitalité. Nous devons en tenir compte pour répondre à ses aspirations.

Comme vous le disiez, monsieur le ministre, devant le congrès de Nouvelle-Calédonie en avril dernier, la Nouvelle-Calédonie doit prendre les chemins de la tolérance et du progrès.

Aujourd'hui, vous présentez le projet du Gouvernement. Dans cette loi-programme, Jacques Chirac a confirmé la volonté de la majorité de la population et indiqué que le Gouvernement avait décidé de faire un effort considérable en faveur de la Nouvelle-Calédonie, qui doit à la fois panser ses plaies et reconstruire ce qui a été détruit. Le statut rénové assurera une très large autonomie aux Calédoniens, qui pourront alors prendre leurs responsabilités et participer à la gestion des terres.

Le projet de loi a reçu un avis favorable de l'assemblée locale calédonienne et la commission des lois du Sénat l'a adopté en y apportant quelques amendements.

C'est dire que cette loi, qui est juste, est attendue par l'ensemble des composantes de Nouvelle-Calédonie, qui espèrent ainsi être indemnisées mais également obtenir la relance de l'économie, actuellement sinistrée, et la restauration des libertés individuelles, si longtemps bafouées.

Elle permettra aussi à chaque ethnie d'être représentée partout où cela sera nécessaire, avec la garantie absolue de l'application des lois de la République.

Cette loi donnera également à la Nouvelle-Calédonie la certitude que le Gouvernement de la République respectera le choix de la population et qu'il travaillera dans ce sens pour édifier une société pluriethnique permettant d'apporter à chacun la liberté, la paix, la sécurité et l'espérance dans l'avenir.

J'espère que ce projet de loi n'intéressera pas seulement la Nouvelle-Calédonie, mais également les autres territoires, notamment le territoire des îles Wallis et Futuna, qui n'a jamais cessé de prouver son attachement et sa fidélité à la Ve République, afin de permettre d'améliorer son économie, sa culture, son artisanat, et d'assurer l'avenir de sa jeunesse, qui pourra ainsi rester en grande partie sur notre territoire au lieu de chercher à s'expatrier.

Avec ses départements et territoires d'outre-mer, la France possède 11 millions de kilomètres carrés de « territorialité nautique » dont 8 millions 600 000 dans le Pacifique, ce qui la place au troisième rang mondial.

L'avenir du monde se jouera dans le Pacifique. La France, avec ses trois territoires, doit être présente et participer à la défense de la paix du monde dans cette région.

L'équilibre du monde, n'en doutons pas, dépendra de ce qui se passera dans l'océan Pacifique. Je voterai votre projet, monsieur le ministre, parce que c'est l'avenir des Français dans le Pacifique. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. et sur plusieurs bancs du groupe Front national [R.N.]*)

M. le président. La parole est à M. Edouard Fritch.

M. Edouard Fritch. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le député de Polynésie française que je suis ne pouvait manquer d'intervenir dans ce débat.

En effet, 6 000 de mes compatriotes de Polynésie vivent aujourd'hui en Nouvelle-Calédonie et ils ont peut-être souffert plus que d'autres des exactions du Front de libération national kanak socialiste.

En outre, la défense des intérêts de la France dans le Pacifique, pour laquelle n'hésitent pas à se battre les élus de Polynésie française, passe aussi bien par Papeete que par Nouméa.

A cet égard, nos collègues communistes et socialistes se trompent lorsqu'ils concluent à l'inéluctabilité de l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie. Car il n'y a pas de sens de l'histoire : ce qui fait l'histoire, c'est la volonté des peuples, et nous connaissons tous la détermination de la majorité des Calédoniens, qui entendent rester Français.

Mais, n'en déplaise à M. Pisani, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ne saurait être confondu avec le droit de quelques-uns à disposer des peuples. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et sur de nombreux bancs du groupe Front national [R.N.]*)

Nous ne devons donc pas craindre d'affirmer que l'accession de la Nouvelle-Calédonie à l'indépendance sonnerait le glas de la démocratie sur le territoire où seule la France est en mesure de garantir le respect des valeurs républicaines que sont l'égalité, la liberté et la fraternité.

Du reste, chacun d'entre nous est parfaitement conscient que la Nouvelle-Calédonie ne dispose pas des moyens de son indépendance dans la mesure où près de 50 p. 100 des ressources du territoire proviennent en fait de transferts financiers de la métropole.

Enfin, est-il besoin de rappeler qu'avec une superficie équivalente à celle d'un pays comme la Belgique, qui compte dix millions d'habitants, la Nouvelle-Calédonie n'est peuplée que de 150 000 habitants ? Tous doivent pouvoir y construire leur avenir, et cela, quelle que soit leur origine ethnique.

La Nouvelle-Calédonie représente pour le monde libre en général, et la France en particulier, un enjeu économique, stratégique et politique majeur.

En effet, le centre de gravité de l'économie mondiale tend à se déplacer en cette fin de XX^e siècle de l'Europe vers l'océan Pacifique dont sont riveraines les principales puissances de ce monde, les Etats-Unis, l'Union soviétique, le Japon et la Chine.

Nul ne doit d'ailleurs sous-estimer l'atout majeur que présentera dans un proche avenir pour notre pays l'exploitation des ressources de l'Océan dont regorgent les fonds sous-marins de nos territoires du Pacifique.

Le territoire de la Nouvelle-Calédonie occupe enfin une position privilégiée de contrôle des couloirs de circulation aérienne et maritime, et ses remarquables possibilités aéroportuaires et portuaires lui confèrent également un intérêt stratégique évident.

Sur le plan politique, un éventuel abandon de la Nouvelle-Calédonie contribuerait sans nul doute à affaiblir la position de la France en Polynésie française, et vous connaissez l'importance considérable que présente pour la crédibilité de notre système de dissuasion nucléaire le Centre d'expérimentation du Pacifique.

Je voterai sans réserve, monsieur le ministre, ce projet de loi, qui présente le mérite de ne plus confondre « droit à l'autodétermination » et « prédétermination ».

L'article 1^{er} du projet prévoit pour l'avenir de la Nouvelle-Calédonie un statut de large autonomie interne. De fait, un régime d'administration directe serait aujourd'hui inconcevable. Il équivaudrait à un retour pur et simple à l'ère coloniale.

Nous sommes donc tout à fait favorables à la reconnaissance de la plus large autonomie interne pour les territoires français du Pacifique.

La Polynésie française jouit depuis la loi du 6 septembre 1984 d'un statut de large autonomie interne dans le cadre des institutions de la République.

L'expérience polynésienne nous permet d'affirmer que l'autonomie interne, loin de distendre les liens avec la métropole, ne fait au contraire que les consolider. Elle présente pratiquement le double avantage de protéger la spécificité des territoires qui en bénéficient et de garantir leur attachement à la France.

Votre projet, monsieur le ministre, contribuera également à réduire les inégalités dont sont souvent victimes les Mélanésiens, en raison de l'important déséquilibre existant entre Nouméa et la brousse.

En effet, les mesures d'aide que vous instituez par l'intermédiaire d'un fonds exceptionnel d'aide et de développement pour la Nouvelle-Calédonie, ainsi que les diverses mesures d'ordre fiscal que comporte également ce projet, favoriseront un développement plus harmonieux de l'économie du territoire.

Si de telles mesures peuvent permettre de regagner peu à peu la confiance des Mélanésiens, il convient également de lutter contre l'endoctrinement marxiste dont ils sont victimes. De véritables commissaires politiques du F.L.N.K.S. encadrent en effet la plupart des tribus où ils se sont très souvent substitués aux autorités coutumières traditionnelles.

Dans ce pays où la fraternité n'était pas un vain mot ils ont fait germer la haine qui est le ferment de toute situation révolutionnaire.

Cependant, nous restons tout à fait confiants dans l'avenir du territoire et nous nous félicitons de la profonde sagesse avec laquelle le projet aborde les problèmes de ce territoire, en tenant compte à la fois des droits de l'ensemble des Calédoniens et des devoirs de la République à leur endroit. (Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.])

M. le président. La discussion générale est close.

La parole est à M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer.

M. Bernard Pons, ministre des départements et territoires d'outre-mer. Au terme de cette discussion générale, je tiens à remercier l'ensemble des orateurs, plus particulièrement MM. Soisson, Kaspereit, Nénou-Pwataho, Brial, Fritch et Jean-Baptiste qui ont présenté une analyse extrêmement précise non seulement de ce projet de loi mais aussi des événements survenus sur le territoire de la Nouvelle-Calédonie ces dernières années. Je sais spécialement gré à M. Kaspereit de son analyse très fine. Il a rappelé les efforts considérables accomplis inlassablement par le député Jacques Lafleur, qui n'a pas pu être parmi nous aujourd'hui : pendant longtemps il a porté sur ses épaules le poids d'une responsabilité extrêmement lourde pour l'ensemble de la communauté calédonienne.

En écoutant M. Maurice Nénou-Pwataho, j'ai eu le sentiment qu'il gommait plusieurs erreurs et remettait les choses à leur place. Il a montré que, sur ce territoire de la Nouvelle-Calédonie, les Mélanésiens - j'ai eu l'occasion de le déclarer ce matin, mais il l'a confirmé de manière éclatante - ne se trouvent pas tous, loin s'en faut, dans le camp du F.L.N.K.S. Il a prouvé que l'unique communauté calédonienne, dont j'ai parlé, était une réalité bien vivante.

A M. Martinez, qui m'a interrogé au sujet d'Enercal, je répondrai que la direction d'Enercal a proposé une série d'investissements pour 1 milliard 200 millions de francs Pacifique. Le conseil d'administration a donné son accord pour 700 millions de francs Pacifique. Mais deux projets ont été différés : le barrage sur la rivière Tô - en raison d'un taux de rentabilité extrêmement faible, inférieur à 5 p. 100 - et la ligne à haute-tension Nouméa-La Tontouta, en attendant une étude d'ensemble sur la production et la distribution en Nouvelle-Calédonie ; l'étude sera fournie à la fin de l'année 1986 par E.D.F. International.

Mon représentant au sein du conseil d'administration d'Enercal a proposé de substituer à ces investissements le remboursement par anticipation d'un emprunt soucrit en devises fortes - dollars, yens, francs suisses, florins - qui entraînerait de fortes pertes au change. En outre, il a proposé une baisse des tarifs de l'électricité de 7 p. 100 en brousse et de 5 p. 100 à Nouméa. Ces deux propositions ont été particulièrement bien accueillies.

Ainsi, les investissements cités par M. Martinez ont été seulement différés, ce qui ne signifie nullement, j'y insiste, qu'ils seront abandonnés. Il y avait d'autres priorités que le conseil d'administration d'Enercal a approuvées dans sa très grande majorité.

M. Martinez m'a également interrogé sur l'université du Pacifique et il a fort insisté sur l'intérêt d'une telle réalisation. Le projet existe. Le professeur Doumange, auquel M. Martinez a fait référence tout à l'heure...

M. Jean-Claude Martinez. Attention ! Il y a le père, François Doumange, le recteur, et le fils, Jean-Pierre, professeur !

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. ... est allé dernièrement accomplir une mission en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie, envoyé par le Premier ministre.

Ses conclusions sont tout à fait favorables à la réalisation de l'université du Pacifique. La question est extrêmement importante, complexe, difficile. Nous souhaitons très vivement que cette université du Pacifique soit une université bicéphale. M. le secrétaire d'Etat, Gaston Flosse, assis à mes côtés, s'intéresse tout spécialement à ce dossier qui lui tient, vous le comprendrez, particulièrement à cœur. C'est donc une réalité qui se fera.

M. Le Foll et M. Menga ont adressé des critiques au projet du Gouvernement sur bien des points. Globalement, ils ont souhaité l'apaisement général. En définitive, leurs interventions étaient très critiques à l'égard du projet. J'ai cru comprendre qu'ils formaient en quelque sorte des vœux pour que le Gouvernement réussisse. Je prends acte de leurs déclarations. Personnellement, je serais heureux tout simplement que les extrémistes, quel que soit le camp dans lequel ils se situent, retiennent de ce débat que le Gouvernement n'est pas décidé à laisser l'insécurité et les exactions se développer de nouveau. Si, dans le cadre de la mise en application de ce projet qui sera, je l'espère, approuvé par le Parlement, il se

trouvait, d'un côté ou de l'autre, des extrémistes partisans de renouer avec la violence, ils se heurteront sur leur chemin à la loi républicaine, qui sera appliquée avec rigueur et fermeté.

M. Gabriel Kaspareit. Très bien !

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. A partir du moment, en effet, où il y a démission de la part de l'Etat, je l'ai dit ce matin mais je tiens à le répéter, l'anarchie s'installe. Les plus faibles et les plus défavorisés sont les premiers à en pâtir.

Je lance donc un appel à une véritable ouverture, à la tolérance générale, et au dialogue. J'invite toutes les parties prenantes à accepter ce dialogue. Je lance cet appel à tous les hommes et à toutes les femmes de bonne volonté, quel que soit, je le répète, le camp auquel ils appartiennent aujourd'hui. Je les invite à rencontrer le représentant du Gouvernement, et le Gouvernement lui-même, autant de fois qu'il le faudra, pour essayer de mettre en place ce qui deviendra, je l'espère, le statut définitif de la Nouvelle-Calédonie de demain, dans la paix et dans la fraternité retrouvées. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

Je mets en garde toutes celles et tous ceux qui voudraient prendre prétexte du fait que des raisons ou des arguments divergents se sont exprimés dans le débat parlementaire pour reprendre les actes de violence et de banditisme. Ceux-là, je le répète, seront sanctionnés comme il convient !

Monsieur Bordu, vous n'êtes pas d'accord avec le Gouvernement. Celui-ci n'est pas d'accord avec votre analyse. Il y a donc entre nous une grande différence et une très grande divergence. Nous partons de points de vue trop éloignés les uns des autres pour que nous puissions parvenir à trouver un terrain d'entente. Je le regrette très sincèrement. J'espère que si, comme j'en suis convaincu, la paix civile s'installe durablement et définitivement en Nouvelle-Calédonie pour le plus grand bien de toutes les populations qui vivent sur ce territoire, vous ne pourrez que vous en réjouir !

M. Menga a fait allusion à la lettre adressée à tous les parlementaires le 4 juillet dernier par Mgr André Fauchet, évêque de Troyes, président de la commission française « Justice et Paix ».

Je vous remercie, monsieur Menga, d'avoir cité un passage de cette lettre. C'est le quatrième point :

« Au moment où vous allez voter une loi qui orientera l'avenir de la Nouvelle-Calédonie, nous vous exprimons l'espoir que les responsables politiques de notre pays sauront s'inspirer des principes de liberté et de promotion des peuples auxquels ils sont attachés. Dans la circonstance présente, nous vous demandons de prendre en compte, par prédilection, dans le concert complexe des communautés, les minorités pauvres du territoire, afin que leur dignité soit sauvegardée. »

A travers vous, monsieur Menga, je tiens à rassurer Mgr Fauchet : le texte du Gouvernement ne comporte rien de contraire à ce qu'il souhaite.

Il se situe même à l'opposé. C'est un texte de liberté et de promotion. Je rappelle à Mgr Fauchet qu'au cours des deux années douloureuses et dramatiques que vient de vivre le territoire - et notre ami Maurice Nénou-Pwataho peut en témoigner, lui qui a vécu jour après jour, semaine après semaine, ce véritable drame - ce sont bien les minorités qui ont été victimes de toutes les exactions ; notre ami Benjamin Brial peut lui aussi en porter témoignage : c'est la communauté

wallisienne, qui, en particulier à Thio, a été victime de toutes les exactions. Notre ami Edouard Fritch, député de Polynésie, est bien placé, lui aussi, pour l'affirmer : c'est bien la minorité polynésienne qui a été la victime d'un certain nombre d'exactions.

Si Mgr Fauchet veut bien m'accompagner, je reviendrai une nouvelle fois - j'y suis déjà allé si souvent - visiter les réfugiés dans la banlieue de Nouméa. Il pourra se rendre compte, au nom de « Justice et Paix », que ce sont bien les plus pauvres, les plus démunis, c'est-à-dire les minoritaires qui ont été victimes de toutes les exactions qui se sont déroulées sur le territoire.

Je lui rappelle que, lorsque le jeune Tual a été assassiné, il était minoritaire, seul sur la ferme de ses parents, et il entendait défendre son bien. Je lui rappelle que lorsque le jeune Gahuzère a perdu la vue, il était minoritaire, seul dans une foule qui avait déclenché une véritable émeute.

Sur ce territoire, je ne le répéterai jamais assez, l'Etat a abdiqué ses responsabilités. Il est temps, il est urgent qu'il les reprenne en main. Il est temps qu'en Nouvelle-Calédonie on connaisse à nouveau la force juste de la loi. Mgr Fauchet doit savoir que la loi est par principe juste et que, si elle existe, elle est là pour défendre les plus démunis, les plus pauvres c'est-à-dire les minoritaires. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

Lors de mes nombreux voyages en Nouvelle-Calédonie, j'ai eu l'occasion de rencontrer un grand nombre de membres éminents du clergé. Ils partageaient de la même analyse que celle qui a été développée tout au long de ce débat, à savoir qu'il est temps que la responsabilité de l'administration soit rétablie, que celle de l'Etat le soit aussi et que la loi républicaine s'applique.

La loi, je le répète, n'est pas faite pour défendre quelques privilégiés ; elle est faite pour tous, elle est là pour essayer d'aboutir à la paix, à la concorde, à la fraternité retrouvée.

Liberté, égalité, fraternité, c'est ce que souhaite, ce que veut le Gouvernement de la République pour la Nouvelle-Calédonie de demain. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DES TRAVAUX

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre des travaux ;

Suite de la discussion du projet de loi, adopté par le Sénat après déclaration d'urgence, n° 195, relatif à la Nouvelle-Calédonie (rapport n° 211 de M. Dominique Bussereau, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale.

LOUIS JEAN